



LE GOUVERNEMENT DU CLIMAT



ET DE LA BIODIVERSITÉ ?

ANALYSE DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT À MI-MANDAT
DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES DE LA WALLONIE



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
OBJECTIF DU RAPPORT	3
UN CONTEXTE PARTICULIÈREMENT COMPLEXE	3
DES ÉVOLUTIONS PRÉOCCUPANTES.....	3
UNE RÉVOLUTION QUI DOIT ÊTRE JUSTE.....	4
ANALYSE DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT DE WALLONIE À MI PARCOURS.....	5
1. METTRE LE CLIMAT AU CŒUR DES POLITIQUES WALLONNES - LE TEMPS PRESSE !	6
2. LE PLAN DE RELANCE LE PLUS VERT D'EUROPE MAIS DES RÉFORMES EN ATTENTE	8
3. ARRÊTER L'ÉPARPILLEMENT DE L'HABITAT. ON NE VOIT RIEN VENIR.....	10
4. UN "PRESQUE" MORATOIRE SUR LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES	12
5. BIODIVERSITÉ : DE L'AMBITION, MAIS ON TRÉPIGNE.....	14
6. POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE: LE RENDEZ-VOUS MANQUÉ ?	17
7. UNE VAGUE DE RÉNOVATIONS EN MAL DE MESURES DISRUPTIVES.....	19
8. DES ALTERNATIVES À LA VOITURE QUI TROUVENT ENFIN LEUR PLACE EN WALLONIE.....	21
9. RESSOURCES EN EAU - UN GOUVERNEMENT TOUJOURS TIMIDE	24
10. ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DÉCHETS - TRANSFORMER L'ESSAI	26
11. L'AÉRIEN TOUJOURS AU COEUR DU DÉVELOPPEMENT WALLON	28
CONCLUSIONS : DE RÉELLES AVANCÉES... PARTIELLES !...	30



INTRODUCTION

OBJECTIF DU RAPPORT

La Wallonie nourrit une triple ambition : une ambition sociale, une ambition écologique et une ambition économique. L'ambition sociale vise à réduire drastiquement la pauvreté et à garantir aux citoyens une vie décente. L'ambition écologique témoigne de notre volonté d'être exemplaires en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation de l'environnement. (Extrait de l'introduction de la Déclaration de politique régionale du Gouvernement de Wallonie, 2019)

Dans notre analyse de **l'ambition du Gouvernement wallon**, nous soulignons que “Jamais la question climatique n’a occupé une place si centrale dans une Déclaration de politique régionale (DPR) wallonne. Des mois de mobilisation sont passés par là. Et *in fine*, le Gouvernement de Wallonie va dans la bonne direction.”

Deux ans et demi plus tard, à mi-législature, les promesses de cette DPR ont-elles été tenues ou sont-elles en passe de l'être ? Et, si tel n'est pas encore le cas, que devrait encore faire le Gouvernement pour devenir celui de la Transition Durable de la Wallonie ?

Le cœur de la déclaration gouvernementale prévoyait, pour guider l'action de la coalition wallonne au pouvoir, un plan de transition économique, social et environnemental : qu'en est-il ?

Inter-Environnement Wallonie, **WWF**, **Greenpeace** et **Natagora** dressent un état des lieux de l'avancement, à mi-parcours, des grands dossiers relatifs à l'environnement. Plus particulièrement, nous avons voulu mettre la focale sur 11 dossiers emblématiques de l'action du Gouvernement.

UN CONTEXTE PARTICULIÈREMENT COMPLEXE

En réalisant cette évaluation, nous ne pouvons faire fi des différents événements qui ont secoué le monde depuis mars 2020, lesquels ont mobilisé intensément les Gouvernements de tous niveaux. Il s'agit plus précisément de la pandémie de Covid 19 et des événements dramatiques liés aux dérèglements climatiques.

La première a nécessité une “relance” post-covid et les seconds se sont notamment concrétisés en Wallonie par des inondations inédites. Autant d'événements qui peuvent justifier que la temporalité de certains engagements du Gouvernement ait dû être reconsidérée.

IEW et ses partenaires considèrent que ces événements ne peuvent, par contre, pas justifier une *relégation au second plan* des priorités gouvernementales en matière d'environnement, bien au contraire. En effet, nous nous dirigeons très probablement vers un monde où les crises sanitaires et les dérèglements climatiques vont devenir “la nouvelle norme” et la société va devoir apprendre à vivre avec ces nouvelles réalités. Si, par nos comportements et nos modes de consommation et de production, nous devons toutes et tous être acteur-trice-s de changement, la responsabilité des décideurs politiques est, elle, cardinale pour inciter, promouvoir, voire, le cas échéant, imposer les changements nécessaires. Il en est de même des acteurs économiques. L'urgence environnementale reste plus prégnante que jamais, comme les derniers rapports du GIEC (climat) et de l'IUCN (biodiversité) l'ont notamment rappelé.

Après avoir baissé en 2020 suite au ralentissement de l'activité économique, les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du « monde d'après » sont reparties sur la même tendance haussière que celles du “monde d'avant”. L'action des gouvernements est plus urgente que jamais.

DES ÉVOLUTIONS PRÉOCCUPANTES

Ces dernières années, de nombreux indicateurs environnementaux clés de notre Région n'ont cessé de se dégrader. Les émissions de GES sont reparties à la hausse en Wallonie, nous éloignant de l'objectif régional de réduction de -55% en 2030. L'état de la faune, de la flore et des habitats naturels reste plutôt défavorable.

La consommation **de produits (finis ou semi finis)** ou d'espaces - pour nos logements ou nos activités économiques - reste excessive, signe d'une société wallonne coincée dans un modèle économique promouvant une surconsommation pourtant destructrice de la planète.

Alors quoi ? Faut-il baisser les bras ? Certainement pas ! Si l'analyse qui suit se veut lucide sur le fait que notre société wallonne vit largement au-dessus des moyens de la planète, elle observe aussi les évolutions positives, voire les changements de paradigme politique à l'œuvre dans la gestion de la chose publique en Wallonie.

UNE RÉVOLUTION QUI DOIT ÊTRE JUSTE

Il est aujourd'hui établi que transiter vers une société qui n'épuise pas les ressources de la planète peut se faire en gardant un haut standard de qualité de vie et une économie prospère.

L'enjeu environnemental et l'enjeu social sont étroitement corrélés. Nous ne résoudrons pas la crise climatique sans prendre à bras le corps la question de la précarité et de l'égalité. Un consensus sociétal pour une transition environnementale serait impossible à atteindre dans une société trop inégalitaire. Or, de nombreux indicateurs montrent que les inégalités se creusent.

Tendre vers l'égalité et la disparition de la pauvreté au niveau belge et mondial est inimaginable dans un monde où l'environnement est dégradé, le climat dérégulé et les ressources raréfiées. Notre modèle économique doit, de ce point de vue, être profondément interrogé.



Sur ces plans, la Déclaration de politique régionale est claire et le mouvement environnemental souscrit pleinement à l'indispensable atteinte d'une justice climatique.

ANALYSE DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT DE WALLONIE À MI PARCOURS

EVALUATION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT	NOTE SUR 5	MESURES PHARE POUR LA FIN DE MANDAT (EN ROUGE, LES PLUS IMPORTANTES)
Mettre le climat au coeur des politiques wallonnes - Le temps presse !	3	• Décret climat incluant 55% • Un objectif climat hors industrie défini et implémentable via le PNEC 2030 • Une réflexion sur l'outil sobriété
Le plan de relance le plus vert d'Europe mais des réformes en attente	4	• Implémentation du plan • Travailler sur la partie réforme
Arrêter l'éparpillement, on attend toujours la mesure climatique numéro 1	1	• Avancer sur la révision du plan de secteur • Revoir le Code de développement du territoire pour encadrer strictement la délivrance des permis
Biodiversité : de grandes ambitions, mais on trépigne	3	• Plus de moyens humains et financiers pour la protection et la restauration de la biodiversité • Plus de transversalité (Gestion des forêts, agriculture, autres compétences...)
Une politique agricole qui soutient les agriculteurs de la transition ?	2	<i>Attention ce dossier est en cours de négociation au moment de clôturer ce dossier. La note se base sur une évaluation intermédiaire de la PAC.</i> • Prime à l'herbe • Maillage écologique renforcé • Soutien à l'agriculture biologique
Une vague de rénovation en mal de mesures disruptives (dont l'obligation de rénovation)	2	• Tenir le timing de la stratégie de rénovation 2017 et 2020 • Avancer sur l'obligation de rénovation • Rénovation comme cause nationale (transversalité)
Un "presque" moratoire sur les infrastructure routières	3	• Stop à tous les projets d'infrastructures en cours
Des alternatives à la voiture qui trouvent enfin leur place en Wallonie	4	• Sensibilisation du personnel concerné par les travaux de voirie
Ressources en eau - Un Gouvernement toujours timide	3	• Mieux intégrer les changements climatiques dans les Plans de Gestion Inondations
Economie circulaire & déchets - Transformer l'essai	2	• Concrétiser Circular Wallonia notamment avec des moyens humains et financiers
L'aéroport toujours au coeur du développement wallon	1	• Sortir du soutien public • Soutenir une taxation européenne
Evaluation globale	28/55	

1. METTRE LE CLIMAT AU CŒUR DES POLITIQUES WALLONNES

LE TEMPS PRESSE !



Les émissions de GES de la Wallonie ont chuté principalement (2/3 de la réduction) suite à la fermeture de gros outils industriels sur la décennie 2005-2014. Aucune réduction d'émissions n'a eu lieu sur la législature 2014-2019. En 2020, nouvelle chute importante suite à la crise COVID-19 (ne figure pas encore sur ce graphique).

Les causes structurelles de nos émissions sont connues. Nous restons sur-dépendants à la voiture à cause de notre habitat éparpillé, nos logements sont grands et mal isolés et nous consommons (et donc produisons ou importons) des flux de matières intensifs en CO₂. Une politique climatique efficace doit agir sur ces leviers structurels.

POURQUOI EST-CE CRUCIAL POUR UN GOUVERNEMENT DU CLIMAT ?

Le climat est transversal par nature. Le Gouvernement du climat doit pérenniser une gouvernance climatique qui s'assure que les décisions prises dans l'ensemble des institutions wallonnes et par l'ensemble du Gouvernement sont alignées avec l'objectif de réduire de 55% les émissions d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050.

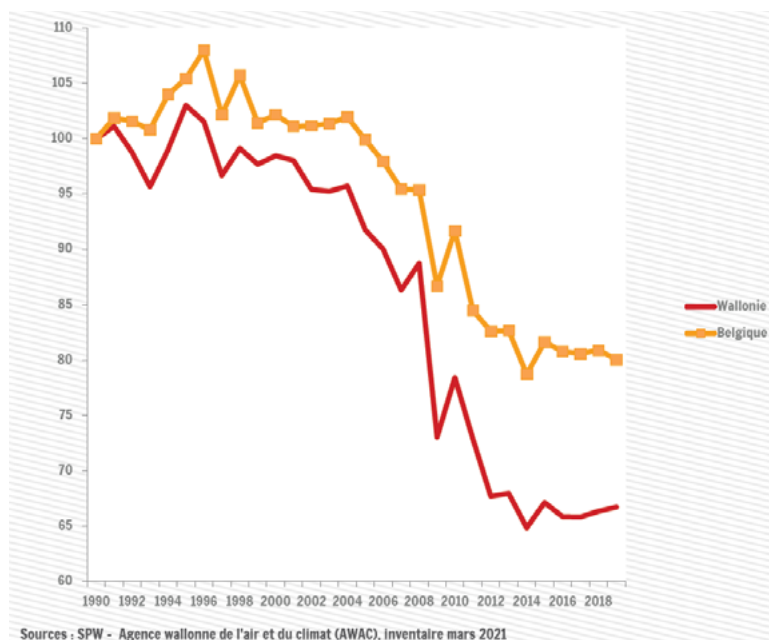
CE QUE LE GOUVERNEMENT S'EST ENGAGÉ À FAIRE ? (DPR)

Dans sa Déclaration de politique régionale (DPR) : "le Gouvernement finalisera et rehaussera d'ici fin 2019 les objectifs et les mesures du Plan Air Climat Energie 2030 (PACE), afin de permettre sa concrétisation immédiate."

Parmi les mesures concrètes prévues par la DPR, nous retenons :

- Le Gouvernement organisera une large concertation avec l'ensemble des secteurs concernés. Un vaste processus participatif citoyen est également prévu pour mettre à jour le Plan Air Climat Energie (PACE) d'ici fin 2021, en ligne avec l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% par rapport à 1990 d'ici 2030.
- Une des commissions mixtes au Parlement de Wallonie sera consacrée à la thématique climatique.
- A travers la Convention des maires pour le climat et l'énergie et les projets Pollec, la Wallonie continuera à aider les pouvoirs locaux.
- Le gouvernement entend mettre en place un pilotage agile permettant de dégager une vision de la transition à court, moyen et long terme. Ce pilotage comprendra des indicateurs permettant de mesurer, à intervalle régulier, l'impact des actions du Gouvernement (notamment en termes sociaux, environnementaux et économiques).
- Un Haut Conseil Stratégique (HCS), interdisciplinaire et composé d'experts scientifiques indépendants, sera mis

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) : COMPARAISON WALLONIE-BELGIQUE (1990 = 100)

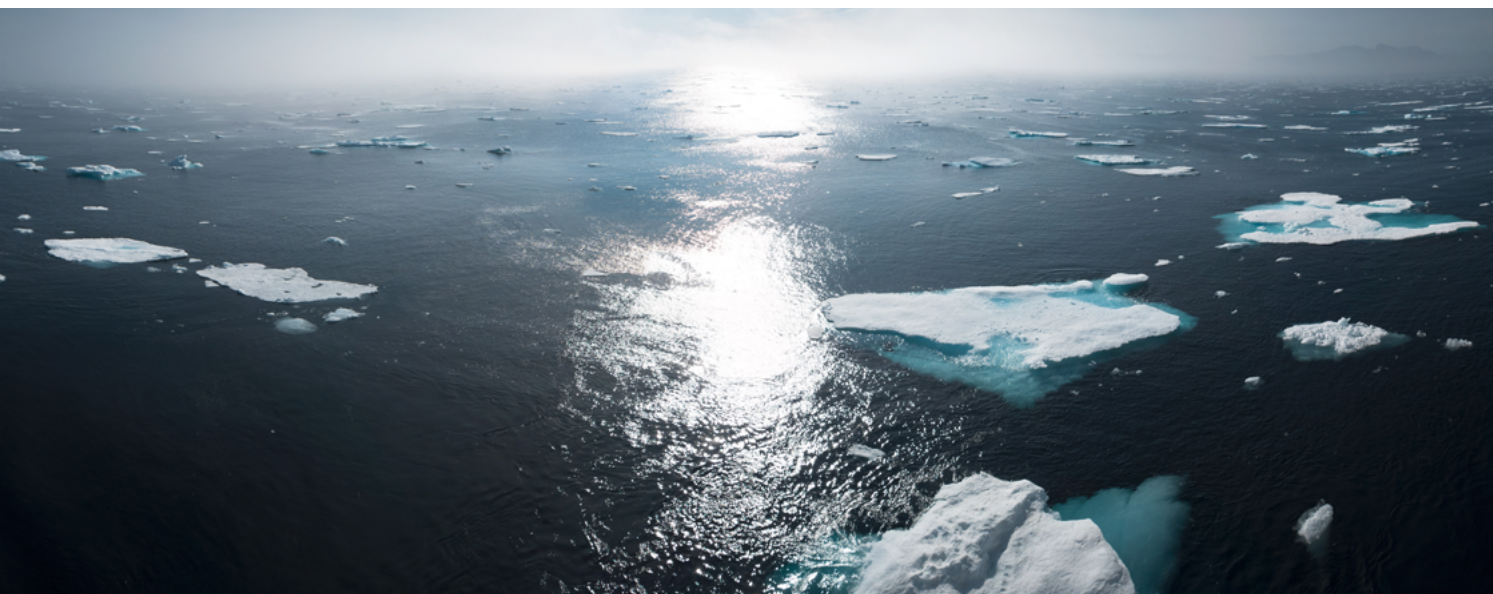


en place afin d'accompagner le Gouvernement dans la réalisation de ses objectifs fondamentaux.

CE QUE DEVRAIT FAIRE UN GOUVERNEMENT DU CLIMAT ?

La Déclaration Gouvernementale est claire et ambitieuse. Implémentées, les mesures proposées et reprises ci-dessus doivent permettre d'améliorer la gouvernance en intégrant le climat à tous les niveaux. Il s'agit également d'œuvrer à une résilience et une adaptation renforcée, face aux crises environnementales et sociales. **La mise en œuvre complète du volet climat de la DPR par le gouvernement est donc cruciale.**

N'oublions pas qu'en tant que pays "riche", la responsabilité de la Wallonie est aussi de contribuer significativement au financement climatique international, ce qui apparaît moins dans les promesses du Gouvernement.



OÙ EN EST-ON ?

Il n'y a pas que l'horloge climatique qui tourne. La législature avance à grands pas et nous craignons que le Plan Climat Energie révisé, en ligne avec un objectif de -55%, **ne prenne trop de retard**. A ce stade, l'administration a réalisé un document informel, sans statut politique précis, à destination du panel citoyen. Document qui a été partagé avec les stakeholders. IEW analyse le document et prépare ses propositions pour un Plan Climat Energie -55% qui sera transmis au gouvernement d'ici la fin 2021.

Nous rejoignons également l'avis le plus récent, celui du Comité wallon d'experts sur le climat qui estime que l'objectif DPR de -55% correspond à une "augmentation nécessaire de l'ambition" mais qui "attire l'attention du Gouvernement et du panel citoyen sur le manque crucial de politiques et mesures concrètes visant à soutenir les objectifs et axes de décarbonation dans les différents secteurs" et "*pointe l'urgence de décider et de mettre en œuvre les mesures qui permettront d'atteindre cet objectif en 2030, soit en l'espace de quelques années seulement.*"

Nous sommes aussi préoccupés de voir que l'objectif -55% n'est pas, pour le moment, bétonné légalement (via une révision du décret climat par exemple).

Le panel citoyen est en cours et devrait rendre ses recommandations concrètes en décembre 2021. Les inputs du panel au gouvernement seront importants. Que le panel arrive à proposer des mesures suffisantes et concrètes au niveau wallon, ou que ses recommandations ne fassent qu'une partie du chemin et reposent sur d'autres niveaux de pouvoir, c'est bien le Gouvernement qui devra dans tous les cas prendre, à brève échéance, la responsabilité de décider et d'implémenter les mesures qui réduisent les émissions wallonnes de 55%.

En termes de structure, le Haut conseil stratégique est mis en place et est en train d'établir sa méthodologie de travail.

Nous n'avons pas écho d'autres mesures de pilotage de la politique wallonne.

Nous rappelons aussi l'importance pour les associations environnementales de disposer d'un siège supplémentaire au sein du Conseil économique social et environnemental de Wallonie.

Enfin notons qu'une dynamique très positive a été poussée par le Gouvernement sur POLLEC, le programme pour mettre les communes en ordre de bataille climatique, notamment par 2 appels d'offres et une certaine pérennisation des financements. L'engagement de responsables POLLEC dans beaucoup de communes permet également de créer une dynamique positive dans le fonctionnement des communes participantes.

L'analyse des mesures climatiques sectorielles (bâtiment, mobilité, industrie, énergie...), dont certaines ont été partiellement renforcées depuis 2019, est détaillée dans les sections ci-dessous.

Point positif, la Wallonie s'est démarquée en annonçant un financement climatique international pour les pertes et préjudices subis par les pays les plus pauvres à cause du changement climatique. Notons que les modalités de cet engagement doivent encore être définies (notamment son additionnalité). ■

* http://awac.be/images/Pierre/Chgt_climatique/pol_wallonne/CWEC%20Avis%2008%2021-08-30.pdf

2. LE PLAN DE RELANCE LE PLUS VERT D'EUROPE MAIS DES RÉFORMES EN ATTENTE



Le Plan de relance dévoilé par le Gouvernement wallon est surtout un plan d'investissement public de 7,4 milliards d'euros planifié d'ici 2024. Selon les propres évaluations d'IEW, 40% de ces investissements (en vert dans le graphe) sont plutôt durables tandis que seuls 7% de ces investissements posent question. L'essentiel des investissements vise la formation ou la lutte contre la pauvreté et n'ont pas un impact direct sur l'environnement, tout en étant cruciaux dans une optique de développement durable et de transition juste. C'est une évolution remarquable.

POURQUOI EST-CE CRUCIAL POUR L'ENVIRONNEMENT ?

La crise du COVID a ébranlé le système économique mondial (et donc régional) : usines à l'arrêt par manque de travailleur-euse-s et de matériaux ; fret bloqué dans les ports et approvisionnement en divers produits rendu difficile ; consommations réduites aux usages domestiques... Les PIB ont chuté suite à un effondrement de la production et de la consommation partout dans le monde. En réaction, les Gouvernements se sont donné les mains libres pour "relancer" l'économie. Les états ont lâché la bride à un endettement financé via la création de milliers de milliards d'€ et de \$ injectés par les banques centrales. La Belgique et la Wallonie, encouragées et même en partie financées par l'Europe ont suivi le mouvement de cette relance keynésienne par l'investissement public.

La question à mille milliards devient dès lors : où va tout cet argent ? Sert-il à financer encore plus de pollutions, d'activités destructrices de notre environnement ? Ou enclenche-t-il un tournant vers ce fameux *monde d'après*, un monde davantage tourné vers un usage raisonné des ressources (énergie et matière) et vers des productions et des consommations durables et renouvelables ?

CE QUE LE GOUVERNEMENT DU CLIMAT A FAIT

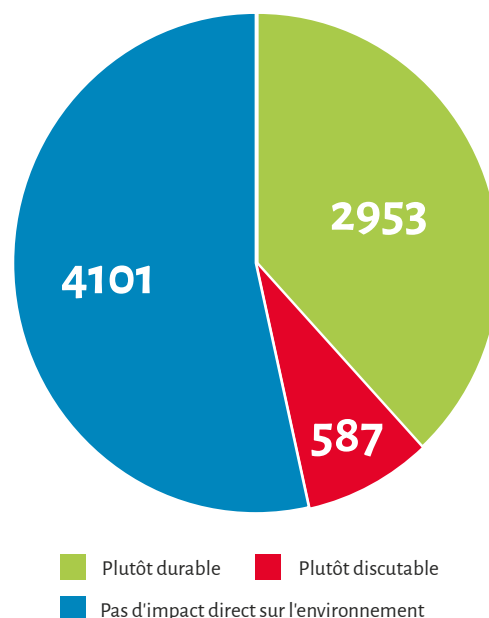
La Wallonie a présenté son plan de relance post COVID et post inondation en octobre 2021. Il s'agit à la fois d'un plan d'investissement phasé sur 3 ans pour une valeur estimée à 7,6 milliards € financé principalement par de l'endettement et des aides de l'Union européenne. Poussée par cette dernière, la Wallonie a aussi proposé un calendrier de réformes nettement moins convaincant.

OÙ EN EST-ON ?

Le plan d'investissement public wallon est parmi les plus verts d'Europe et sans doute du monde. Si la crise COVID avait eu lieu il y a dix ans, il y a fort à parier que cette importante somme aurait davantage été destinée à la création de zones d'activités économiques décentralisées et d'auto-roues qu'à des politiques de rénovation des logements ou

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS SELON LEUR DURABILITÉ

(EN MILLIONS €)



de développement des transports publics. Bravo ! Les associations environnementales voient ce plan comme le signe d'une réelle évolution des politiques publiques !

Quelques réflexions/bémols doivent cependant être mentionnés.

1. CERTAINS PROJETS D'INVESTISSEMENT POSENT QUESTIONS

- Numérique et 5G (projet 131 et 135 (66 millions €).
 - Le développement du réseau 5G va entraîner une augmentation massive des flux et stockages de data et des objets connectés hyper énergivores. Il est dès lors *a minima* important de se poser la question « est-ce que la mesure est compatible avec l'objectif de neutralité climatique en 2050 » ?
 - Le Gouvernement prévoit aussi le décloisonnement des

“zones grises ne permettant pas aux communes rurales d’attirer des entreprises numériques alors qu’elles disposent de terrains disponibles” (Projet 130). Ne reste-t-on pas là coincé dans une logique de déploiement de Zone d’Activités Economiques au milieu des champs de betteraves ?

- Même critique pour le “déploiement des réseaux de nouvelles générations (5G/autres), à amplifier la connectivité numérique générale avec un accent particulier sur les zones rurales”. (projet 131)

- **Hydrogène dans le transport** (projet 15 millions €) : les associations estiment que l’Hydrogène dans le transport routier, ne doit être utilisé que **dans des niches telles que les liaisons inter-villes en TEC, par exemple**.
- **Les aides visant à favoriser l’attractivité des communes de moins de 12000 habitants** (projet 222 - 35 millions €) : ne doivent pas favoriser un éparpillement de l’habitat et des activités en zone rurale.

2. ON INVESTIT, MAIS DÉINVESTIT-ON ?

Si on investit beaucoup, on désinvestit peu dans les infrastructures polluantes ! La DPR prévoit pourtant « **un cadastre des subsides, placements et investissements publics dans les énergies fossiles en Wallonie** » que l’on attend avec impatience. Cela permettrait de clarifier les participations publiques comme celles réalisées dans le secteur aérien (société de gestion des aéroports wallons (SOWAER) ou investissement dans les aéroports - 117 millions en 2019) ou dans le secteur autoroutier (SOFICO, couvert jusqu’à 350 millions€ dans ses deux aéroports régionaux (infrastructure, assurance...) en 2019).

Ce plan aurait par ailleurs été l’occasion de lancer une réflexion sur la **place de certaines infrastructures “fossiles” existantes comme le réseau de distribution de gaz naturel** (dans un contexte où le gaz fossile est appelé à disparaître et où les stocks de gaz vert seront insuffisants pour être uti-

lisés dans le chauffage résidentiel), voire comme certaines routes.

3. OÙ EN EST LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ ?

Le verdissement de la fiscalité réclamé depuis des années par la Commission européenne ou l’OCDE concerne aussi l’échelon régional. Il est en effet compétent sur la fiscalité liée à l’eau, aux déchets, aux logements abandonnés, à l’automobile... L’absence, dans le plan de relance, de réflexions sur cet outil efficace quand il est bien utilisé pose question.

4. DÉPENSER PLUS OU DÉPENSER MIEUX ?

La question de l’importance des services publics dans l’implémentation des politiques et celle de **l’amélioration de l’efficacité de ces services** (autrement que sous l’angle de la seule digitalisation...) apparaissent peu dans le plan. Plusieurs réformes ont visé à diminuer les coûts des services publics ces dernières années mais, comme l’analyse notamment l’institut ITINERA*, ces réformes se sont souvent résumées « à une politique de rationalisation aveugle qui applique les méthodes faciles de la « râpe à fromage », et d’une réduction des effectifs par un non-remplacement des départs à la pension (...) et cela, parfois à l’encontre de la qualité des services publics. Les questions de la qualité, la réactivité et la flexibilité de nos administrations et institutions publiques sont délaissées (NDLR aussi dans le plan de relance!!!) , et pourtant elles sont essentielles ». ■

* La Bonne gestion publique, les conditions du succès, Institut Itinera, février 2015



3. ARRÊTER L'ÉPARPILLEMENT DE L'HABITAT. ON NE VOIT RIEN VENIR.



1

2

3

4

5



Nous utilisons de plus en plus d'espace pour nos maisons (par personne) et cette évolution est particulièrement marquée dans les zones rurales où la "sobriété résidentielle" n'est pas la norme. Ce graphe illustre à quel point il va falloir réconcilier notre envie d'espaces verts et notre volonté commune de réduire la destruction de notre environnement. Notons également que suite au COVID, certains indicateurs semblent indiquer que l'exode urbain accentue à nouveau la pression foncière sur les zones rurales.

POURQUOI EST-CE CRUCIAL POUR UN GOUVERNEMENT DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ ?

L'éparpillement de l'habitat et des infrastructures économiques est un "méta levier" particulièrement crucial pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre. Les liens entre aménagement du territoire et climat sont nombreux :

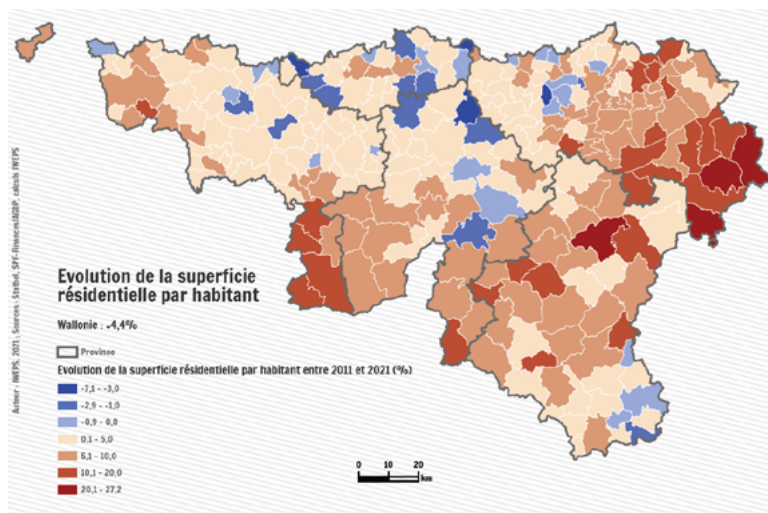
- L'énergie grise de la construction de bâtiments neufs est bien plus importante que celle de la rénovation de bâtiments existants. Rénover au maximum le bâti existant est donc une priorité.
- Cette rénovation devrait se faire en favorisant la possibilité de diviser les logements surtout les plus volumineux. Faciliter la mobilité résidentielle pour disposer d'un logement adapté à nos besoins selon les étapes de la vie où nous sommes (jeune couple, grande famille, retraité, séparé ...) est également important.
- Un habitat éparpillé sur le territoire ne permet pas la mise en place de solutions de mobilité collective et contribue à l'auto-dépendance. La mesure structurelle la plus efficace pour diminuer les émissions de GES de la mobilité est un aménagement du territoire qui permettra une réduction de la demande !
- La manière dont est géré le territoire a un impact direct sur sa capacité à résister aux intempéries et aux événements climatiques extrêmes. Pour prévenir les inondations qui vont augmenter suite au dérèglement climatique, il faut mettre fin à la possibilité de construire tant dans les zones inondables que dans les zones de régulation des eaux (sources, zones humides,...).

Il est grand temps de laisser de la place à la nature et de stopper l'éparpillement de nos maisons et des autres infrastructures sur l'ensemble du territoire.

CE QUE LE GOUVERNEMENT S'EST ENGAGÉ À FAIRE

Dans sa déclaration gouvernementale (DPR, p.70, Chapitre 14), le Gouvernement se fixait tout d'abord des objectifs "pour freiner l'étalement urbain et y mettre fin à l'horizon 2050".

ÉVOLUTION DE LA SUPERFICIE RÉSIDENTIELLE PAR HABITANT (EN WALLONIE +4,4 %)



Il s'agit de :

- ▷ Réduire la consommation des terres non artificialisées en la plafonnant d'ici 2025 ;
- ▷ Préserver au maximum les surfaces agricoles ;
- ▷ Maintenir, réutiliser ou rénover le bâti existant ;
- ▷ Localiser au maximum les bâtiments à construire dans les tissus bâtis existants (urbains, ruraux ou périurbains) situés à proximité des services et transports en commun ;
- ▷ Restaurer la biodiversité."

Pour ce faire, le Gouvernement entendait mettre sur pied "Un groupe d'experts "devant préparer un rapport avec des pistes de mesures pour implémenter le stop béton." Mais, surtout, il prévoyait que : "sur base de ce rapport, le Gouvernement prendra toutes les mesures utiles pour atteindre ces objectifs".

CE QUE DEVRAIT FAIRE UN GOUVERNEMENT DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ ?

Les mesures à prendre pour stopper l'artificialisation relèvent de différentes compétences. Au-delà des indispen-

sables mesures d'aménagement du territoire, sont également convoquées celles relevant de la politique du logement, des politiques de développement économique et de la politique des villes.

MESURES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Définir, au niveau régional, les balises contraignantes sur base desquelles les permis d'urbanisme, d'urbanisation et permis unique pourront être délivrés. La majorité des permis sont délivrés par les communes et, pour la majorité d'entre eux, sans avis de la Région, ni vision stratégique du développement du territoire.
2. Revoir les plans de secteur pour réduire les surfaces à bâtir et réorganiser leur répartition dans les zones où l'urbanisation est souhaitable. Il s'agit de trouver un meilleur équilibre entre le droit de la collectivité à disposer d'un territoire capable de faire face aux événements climatiques extrêmes et le droit de propriété privée menant à bâtir sur des terrains ayant été classés constructibles il y a parfois plus de 50 ans, alors que l'on ne parlait pas encore de dérèglement climatique.
3. Modifier le Code du développement territorial (CoDT) de façon à limiter, voire interdire, la construction et l'imperméabilisation des sols en zone inondable, à la source des cours d'eau, en zone humide et en zone d'épanchement des cours d'eau. Il s'agit ici de revoir les critères d'exonération de permis, de privilégier systématiquement l'infiltration des eaux dans le sol, d'étendre à toutes les demandes de permis l'avis de l'organisme d'assainissement, de rendre contraignants les avis de la cellule GLSER (Gestion Intégrée Sol – Érosion – Ruissellement) et du gestionnaire des cours d'eau.
4. Plus largement, la Région devrait inscrire un moratoire sur les extensions ou créations de zones d'activités commerciales sur site non artificialisé situées loin des noyaux de vie. Les aides publiques communales ou régionales à ce type d'investissement devraient être interdites.

MESURES LOGEMENT/VILLE/DYNAMISATION ÉCONOMIQUE

La rénovation et l'entretien des bâtiments doivent être favorisés.
-> Voir partie rénovation

Les règles du marché sont le principal moteur qui pousse les investisseurs à choisir entre construire un logement neuf (souvent mal situé) ou rénover un bâtiment existant. La politique wallonne de logement doit donc veiller à ce que le logement rénové soit plus attractif financièrement pour les investisseurs que le logement neuf construit en périphérie.

5. Renforcer progressivement les frais (primes, impôts, **tarifs non périodiques** de réseau etc.) pour tenir davantage compte des surcoûts de l'étalement: routes, infrastructures, équipements d'utilité publique, des lignes électriques, du réseau d'évacuation des eaux usées, de l'approvisionnement en eau, de la téléphonie et des communications (coûts résultant de la faible densité et

de la situation périphérique suburbaine). Ces surcoûts doivent être portés par les usagers ou les investisseurs.

6. Réorienter la fiscalité immobilière et foncière en fonction des lieux de localisation des logements.
 - a. La révision des revenus cadastraux – qui est une demande de l'Europe - doit intervenir de toute urgence, qu'elle soit liée ou non à la taxation des revenus locatifs réels. Autre possibilité: délier la fiscalité immobilière de ces revenus cadastraux dépassés. Une augmentation progressive dans la périphérie peut être liée à une réduction dégressive des impôts dans les centres. Un paramètre possible pour l'imposition est l'utilisation du sol par m² de bâtiment.
 - b. Dans le respect de l'autonomie communale, une vraie réflexion sur la concurrence entre communes rurales et non rurales en terme de fiscalité immobilière doit être menée.
7. Renoncer définitivement à tout accroissement du réseau routier. -> Voir partie spécifique "un presque moratoire sur les infrastructures routières"
8. Modifier le Guide régional d'urbanisme pour soutenir l'attractivité des quartiers urbanisés notamment par une facilitation des procédures pour la réalisation de travaux d'isolation ou en permettant la division de maisons unifamiliales.
9. Mettre en œuvre une Politique de la ville ambitieuse visant à améliorer l'attractivité des zones densément peuplées, aux moyens financiers renforcés et mieux distribués. La nature déjà existante dans les lieux urbanisés doit être soignée et développée, car elle est indispensable pour apporter une qualité de l'environnement, notamment pour lutter contre les îlots de chaleur et l'imperméabilisation. La nature existante contribue à la qualité du bâti et des espaces publics. Ensemble, ils assurent le bien-être de la population et génèrent des bénéfices économiques.

OÙ EN EST-ON ?

Le Gouvernement a en effet mis sur pied le groupe d'experts "Artificialisation", lequel a rendu ses conclusions en octobre 2020....

Mais ce document est toujours entre les mains du Gouvernement. On est toujours en attente de la moindre mesure pour atteindre les objectifs fixés par la DPR. Le temps qui passe risque de mettre à mal de telles mesures qui requièrent un processus politique long avant d'être mises en œuvre. Le mouvement environnemental attend du Gouvernement qu'il prenne officiellement acte du contenu du rapport et qu'il engage la Wallonie durant cette législature par une série de décisions en ligne avec les mesures concrètes prévues.

Pour les associations, un "Gouvernement du climat" DOIT avancer sous cette mandature pour mériter son titre. Cela doit donc devenir un chantier prioritaire de la seconde moitié de la législature. ■

4. UN “PRESQUE” MORATOIRE SUR LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES



1

2

3

4

5



La Wallonie malgré son image de région verte dispose déjà d'un des réseaux routiers les plus denses d'Europe, symbole du tout à la voiture qui prévaut dans notre aménagement du territoire.

POURQUOI EST-CE CRUCIAL POUR UN GOUVERNEMENT DU CLIMAT ?

C'est un dossier symbolique en matière d'aménagement du territoire et de mobilité pour le mouvement environnemental : depuis 70 ans la logique du “toujours plus d'infrastructures routières” était la règle... Cela semble sur le point de changer ! Après une croissance forte et continue entre 1990 et 2008 (+37% sur cette période), les émissions de CO₂ du trafic routier en Belgique ont connu une évolution plus chaotique, avec une légère tendance à la baisse (les émissions ont baissé de 8% entre 2008 et 2019).

Pour répondre au défi climatique et atteindre une neutralité carbone en 2050, il conviendrait de diminuer les émissions de 10% par an jusqu'à cette échéance, ce que ne peuvent réaliser les seules évolutions technologiques.

Un Gouvernement du climat ne peut plus se permettre une politique des petits pas.

CE QUE DEVRAIT FAIRE UN GOUVERNEMENT DU CLIMAT

Il a été démontré depuis longtemps que, en matière d'infrastructures routières, l'accroissement de l'offre induit un accroissement de la demande. Or, la maîtrise de la demande constitue le premier axe d'une politique de mobilité durable, le second consistant à transférer la demande vers les modes alternatifs à la voiture et au camion.

Opérer ce transfert modal demande d'importants moyens budgétaires qu'une politique de développement des capacités du réseau routier (intrinsèquement fort coûteuse) ne permet pas de mobiliser : les budgets publics ne sont pas extensibles, et l'entretien et la sécurisation du réseau nécessitent déjà des budgets conséquents.

Mettre immédiatement fin à l'accroissement des capacités du réseau routier constitue donc un impératif pour un Gouvernement du climat.

DENSITÉ DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX DE TRANSPORT AU 1^{ER} JANVIER 2010*

	WALLONIE	BELGIQUE	UE-15	UE-27
DENSITÉ DU RÉSEAU AUTOROUTIER				
en km/1 000 km²	52	58	19	15
en km/million d'habitants	248	163	155	134
DENSITÉ DU RÉSEAU ROUTIER (ROUTES ET AUTOROUTES)				
en km/1 000 km²	4 821	5 089	1 124	1 102
en km/million d'habitants	23 213	14 318	9 189	9 547
DENSITÉ DU RÉSEAU FERROVIAIRE				
en km/1 000 km²	99	117	47	49
en km/million d'habitants	476	330	382	425
DENSITÉ DU RÉSEAU FLUVIAL				
en km/1 000 km²	27	50	10	9
en km/million d'habitants	129	330	79	81

* Année commune pour la comparaison avec les données européennes, dernières données belges en infrastructures pour la route (2010) et pour le ferroviaire (2009)

Sources : SPF - Economie / Direction générale Statistiques, SPF - Mobilité et transport, Eurostat, SPW-DGOMVH, Calculs : IWEPS



CE QUE LE GOUVERNEMENT S'EST ENGAGÉ À FAIRE

Adoptée par le précédent Gouvernement en 2017, la vision FAST ambitionne de faire passer la part modale de la voiture de 83% à 60% entre 2017 et 2030. Et la déclaration de politique régionale de 2019 est claire : *« la politique wallonne se basera sur la poursuite de la vision FAST 2030 »*.

En matière de réseau routier, la DPR est également claire : *« Au-delà du plan 2019-2025, à l'exception des travaux de sécurité et des connexions au réseau existant d'infrastructures essentielles (gares, hôpitaux et ZAE) et aux travaux de sécurité, le Gouvernement n'entamera pas d'étude et ne réalisera pas de nouvelles voiries et d'extensions de voirie (Tenneville, Bodange à Rodelange, CHB, R5 Havré, Trident, etc.). »*

OÙ EN EST-ON ?

Les grands projets de type CHB (liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays à l'est de Liège) et Trident (N5 au sud de Charleroi) sont clairement rangés au rayon des incongruités climatiques et ne seront pas mis en œuvre. C'est une avancée majeure, concrète, avec une portée symbolique très forte.

Ce n'est pas pour cela que les projets d'accroissement de capacité du réseau sont tous gelés ; la DPR était claire à ce sujet (« au-delà du plan 2019-2025... »). Seraient dès lors, selon les informations publiques à notre disposition, toujours d'actualité les projets de contournement de Wavre, de Jodoigne et de Tubize, le projet de « voirie bas carbone » à Braine-l'Alleud, la création d'un carrefour « en diamant » au croisement N4-N25, les projets de liaison Lobbes-Erqueinnes, Saint-Chislain-axiale boraine et N57-N52 à Lessines ou encore l'accès nord au parc Pairi-Daiza.

De deux choses l'une. Soit on considère que le parc automobile va continuer de croître ainsi que le nombre de kilomètres roulés en voiture ; la construction de ces infrastructures fait alors sens. Soit on ambitionne d'atteindre l'objectif de réduction de la part modale de la voiture fixé dans la vision FAST (voire de le relever pour répondre au défi climatique) et dans ce cas, il ne sert à rien d'accroître les capacités du réseau routier. **Entre les deux, le Gouvernement wallon et les communes semblent ne pas savoir (ou vouloir) toujours choisir. ■**

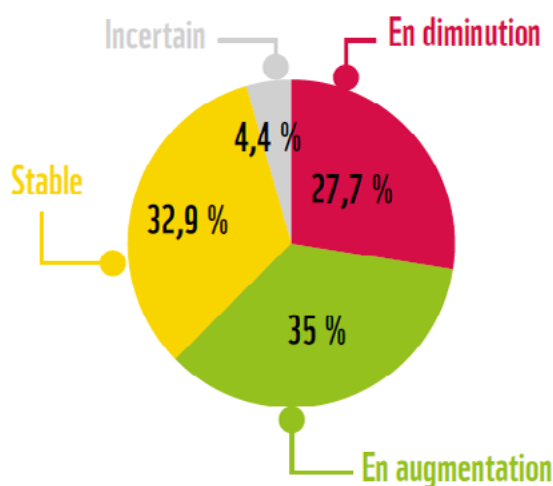
5. BIODIVERSITÉ : DE L'AMBITION, MAIS ON TRÉPIGNE



Du rouge ! Du rouge ! Et encore du rouge ! Comme le montre le graphe tiré de l'état de l'environnement wallon, pratiquement tous les habitats d'intérêt communautaire qu'abrite la Wallonie sont considérés dans une état défavorable et la situation empire dans plusieurs d'entre eux...

Résultat : beaucoup d'espèces inféodées à ces milieux dégradés sont en régression ou en danger en Wallonie (graphe de droite issu du rapport WWF planète vivante p.47). Prenons les oiseaux des milieux agricoles dont les effectifs ont baissé de 57,4 % en 28 ans, à un rythme qui s'accélère depuis 10 ans.

POURCENTAGES DES ESPÈCES PAR TENDANCE



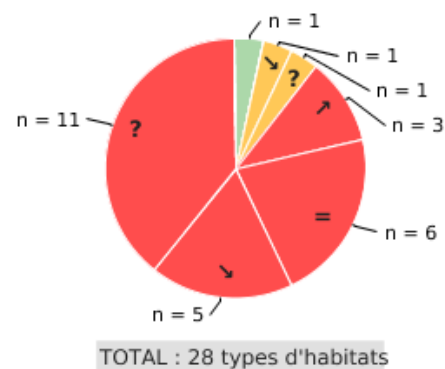
POURQUOI EST-CE CRUCIAL POUR UN GOUVERNEMENT DE LA BIODIVERSITÉ ?

Alors qu'on parle très régulièrement de crise climatique et d'augmentation des gaz à effet de serre, la crise de la biodiversité ne semble, elle, pas être perçue de manière aussi prégnante par la société. Ceci alors que ses conséquences peuvent être aussi dévastatrices que celles du dérèglement climatique.

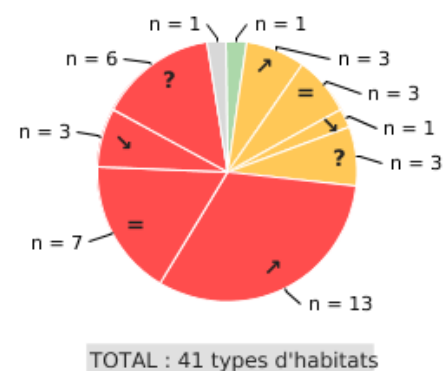
Il est donc tout aussi urgent d'agir pour protéger les espèces et habitats menacés, non seulement pour leur valeur intrinsèque, mais également pour restaurer le mieux possible les fonctions régulatrices que nous procure la nature. Favoriser la biodiversité sous toutes ses formes procure une grande résilience aux écosystèmes face aux pressions anthropiques : des forêts diversifiées et plus résilientes, des zones humides qui retiennent de grandes quantités d'eau lors d'événements très pluvieux, comme ceux que nous avons vécus cet été, des

ÉTAT DE CONSERVATION ET TENDANCE DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN WALLONIE, TOUS GROUPES ET TYPES D'HABITATS CONFONDUS (2013-2018)

Région biogéographique atlantique



Région biogéographique continentale



Favorable*	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	Inconnu
↗ mais en amélioration	↗ mais en amélioration	↗ mais en amélioration	
= et stable	= et stable	= et stable	
↘ et en détérioration	↘ et en détérioration	↘ et en détérioration	
? et de tendance inconnue	? et de tendance inconnue	? et de tendance inconnue	

n = nombre de types d'habitats
chaque type d'habitats est caractérisé par des conditions climatiques et physico-chimiques particulières et uniformes et héberge une flore et une faune spécifiques (ex. de type d'habitats : hêtraie à luzule, pelouse calcaire ou toubière haute).

*Un statut favorable ne peut généralement être obtenu que si la tendance est stable ou en amélioration.

REEW - source : SPW Environnement 2020 - DEMNA

milieux agricoles plus accueillants pour l'ensemble de la biodiversité liée aux milieux ouverts, qui jouera aussi son rôle dans la protection et la pollinisation des cultures.

CE QUE LE GOUVERNEMENT S'EST ENGAGÉ À FAIRE ?

En 2019, **IEW saluait la place accordée à la biodiversité au sein de la DPR**, marquant ainsi un changement notable par rapport aux précédentes législatures. Nous avons à l'époque relevé plusieurs points parmi les plus importants : la stratégie Biodiversité 360°, l'extension du réseau écologique (plantation de 4000 km de haies et la création de 1000 ha de réserves naturelles/an), fixer un cadre juridique pour le réseau écologique fonctionnel (trame verte et bleue), la biodiversité en plaines agricoles, etc. Parallèlement, malgré cette inflexion, on regrettait que la biodiversité ne semblait toujours pas être perçue comme un enjeu majeur transversal par le Gouvernement wallon.

CE QUE DEVRAIT FAIRE UN GOUVERNEMENT DE LA BIODIVERSITÉ ?

Globalement, la biodiversité, à l'instar du climat, devrait être une matière plus transversale dans les actions du Gouvernement. Il serait également bienvenu d'accorder plus de budgets à la nature, qui est souvent la cinquième roue du carrosse politique wallon.

Plus concrètement, et afin de rendre à la nature ses fonctions régulatrices au travers notamment de solutions fondées sur la nature, les actions qui devraient être mises en œuvre sur le terrain comprennent une extension du **réseau d'aires protégées** et une amélioration de son état de conservation, notamment la restauration des zones humides et la renaturation des cours d'eau. Il est également essentiel que la gestion forestière et les pratiques agricoles intègrent davantage la dimension de la biodiversité, tout en conservant leur potentiel de production de matières premières et de rentabilité (cf. Manifeste **No Nature No Future**).

Deux autres problématiques précises devraient faire l'objet de l'attention du Gouvernement : la surdensité d'ongulés sauvages, en particulier le sanglier, ainsi que la prolifération et l'expansion des espèces invasives.

OÙ EN EST-ON ?

On peut d'emblée souligner que les moyens accordés à la conservation de la nature ont bien été revus à la hausse : ils ont triplé par rapport à la dernière législature ! Le plan de relance accorde également une partie de son budget à la restauration de la biodiversité.

1. EXTENSION DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE ET DES AIRES PROTÉGÉES

Deux points importants de la DPR ont fait l'objet d'actions concrètes :

- Le challenge du **4000 km de haies et/ou un million d'arbres en milieu ouvert**, encadré par le projet "Yes we plant", pourrait bien être réussi d'ici la fin de la législature, si les promesses de plantation sont bel et bien tenues. Au-de-

là de cet aspect purement quantitatif, c'est bien dans la mise en place d'une dynamique et d'une structuration de la filière que se situent les enjeux les plus importants. Notamment, il faut veiller à éviter les pénuries en matière de plants fournis pour les différents chantiers (contrat d'approvisionnement signé avec le secteur jusqu'en 2025). Il reste encore à développer des projets qui permettent de gérer et valoriser ces haies sur le long terme. Plus important encore, puisque c'est l'objectif principal, il reste aussi à s'assurer que ces éléments arbustifs apportent une vraie plus-value en termes de biodiversité. Dans ce cadre, il est regrettable que les agents de la DNF n'aient plus la possibilité de contrôler la bonne mise en place de ces haies (au risque, entre autres, de subsidier aussi les trous dans les haies, là où les plants n'ont pas repris).

Un des aspects positifs est que cette action est révélatrice de l'intérêt du plus grand nombre et de la dynamique citoyenne qui se met en place autour de ces chantiers de plantation.

- L'objectif d'augmenter la superficie des **réserves naturelles par la mise sous statut de 1000 ha/an** n'est par contre pas encore atteint avec seulement 1098 ha de création de réserves naturelles depuis le début de la législature. Pour respecter ses engagements, le Gouvernement devra désigner 2000 ha en 2022. De plus, on parle bien de mise sous statut et pas forcément d'achat de nouveaux terrains. Si on ne doute pas que les asbl augmentent bien leur foncier en RNA (réserves naturelles agréées), ce n'est pas forcément le cas pour le domaine public. La mise sous statut de terrains déjà dans le giron public permet certes de sécuriser des zones déjà préservées, mais ça ne doit pas être une fin en soi. Il faut une réelle politique d'achat de terrain aussi en RND (réserves naturelles domaniales). Ceci, tout en restant aussi attentif à ce que des moyens suffisants soient également dédiés à la gestion de ces réserves naturelles existantes. Aussi bien en RNA (augmenter le subside) qu'en RND (pallier au manque de moyens humains, budgétaires et de formation en matière de biodiversité du DNF).

2. INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PRATIQUES SYLVICOLES

Des efforts ont été réalisés mais sont loin d'être suffisants à l'heure actuelle. On peut citer à ce titre le projet "**Forêt résiliente**", mis en place suite à la crise du scolyte, qui propose une aide financière et un encadrement pour des projets de régénération naturelle et/ou de replantation, avec une obligation de diversification des essences forestières. On peut saluer l'effort réalisé, avec déjà près de 1400 ha (ce qui représente 0,25% de la superficie forestière wallonne) qui ont bénéficié de ce soutien. Bien qu'on puisse regretter qu'un subside public laisse la possibilité de n'avoir que du résineux, il faut cependant souligner que 67% des projets ont favorisé, au moins en partie, la régénération naturelle. Reste à intégrer cette dynamique dans une vraie stratégie forestière ambitieuse en matière de biodiversité à l'échelle régionale. On

place donc beaucoup d'espoir dans les **Assises de la Forêt** qui devaient initialement se tenir en 2021 mais qui, espérons-le, seront organisées début 2022.

3. ESPÈCES

On peut saluer la publication du Plan Loup en 2020 et le budget octroyé pour sa bonne mise en oeuvre. Le Réseau Loup-Lynx, déjà actif et efficace sur le terrain dès 2016, se voit ainsi renforcé dans son action.

4. STRATÉGIE BIODIVERSITÉ 360

La Stratégie Biodiversité 360° est parmi les projets les plus importants inscrits dans la DPR qui ne sont toujours pas concrétisés. Pourtant, ce document devrait être la mesure phare pour la biodiversité et *“fixer des objectifs ambitieux pour la législation et plus globalement pour la décennie 2020-2030”*. On attend toujours avec impatience sa publication depuis 2018, année où ont été organisés les Ateliers de la Biodiversité censés alimenter ce document stratégique... Pourtant, la DPR insiste: *“restaurer la biodiversité demande une action complémentaire urgente”*. On espère donc voir aboutir ce texte rapidement.

Il reste ensuite à savoir comment cette Stratégie Biodiversité 360° va être concrètement mise en œuvre et avec quels moyens budgétaires et humains.

5. BIODIVERSITÉ EN ZONE DE GRANDES CULTURES

On peut aussi mettre en lumière la biodiversité des milieux de grandes cultures plusieurs fois citée dans la DPR, mais qui reste le parent pauvre de la conservation de la nature. Trop d'espoirs sont fondés sur une évolution favorable de la PAC, qui laisserait une plus grande place à la biodiversité des milieux agricoles. Des mesures urgentes complémentaires aux outils de la PAC doivent impérativement être prises.

-> Voir partie spécifique Politique agricole commune

6. QUID DE LA RÉGULATION DES POPULATIONS D'ONGULÉS SAUVAGES ?

Au niveau de la chasse, la DPR marque clairement la volonté de **diminuer fortement le nombre de sangliers en Région Wallonne**. Des objectifs de tirs ont été fixés à partir de 2020 sur base volontaire, mais leurs effets ne sont pas encore perceptibles.

Concernant le conditionnement du nourrissage (périodes et méthodes), la mesure semble toujours au point mort.

EN CONCLUSION

Au vu du peu d'importance accordé à la biodiversité lors des législatures passées, le chantier est colossal et le milieu naturaliste en attend donc beaucoup de l'actuelle. On constate qu'il y a **des avancées intéressantes en matière de biodiversité, avec plus de moyens octroyés pour cette matière**, notamment à travers le plan de relance qui finance des actions en lien avec le climat et la biodiversité. Les efforts initiés doivent être poursuivis et amplifiés. Cependant, créer de nouvelles réserves na-

turelles ou planter des haies, mesures nécessaires et souhaitables, n'est en soi pas suffisant : il s'agit d'actions qui prennent place dans des espaces marginaux. Or les enjeux de taille se situent principalement dans la façon dont nous gérons nos espaces productifs, tant forestiers qu'agricoles, lesquels couvrent la majorité de la superficie du territoire wallon.

On ne peut que constater le **manque de moyens humains** récurrent au sein des différents services de l'administration qui ont la biodiversité dans leurs compétences. L'investissement dans le renforcement des équipes serait plus que bienvenu afin de mettre des moyens à la hauteur des ambitions affichées dans la DPR.

Au niveau politique, la biodiversité est encore loin d'être considérée comme une matière transversale, qui devrait percoler dans toutes les actions du Gouvernement wallon. Elle constitue un enjeu majeur pour garantir la résilience des sociétés humaines. C'est un point essentiel des engagements de la Déclaration de Kunming adoptée ce 13 octobre lors de la COP15 pour la biodiversité. Nous espérons que les engagements pris dans ce cadre international se réaliseront par des actions concrètes en faveur de la biodiversité au niveau régional. ■



6. POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : LE RENDEZ-VOUS MANQUÉ ?

Attention ce dossier est en cours de négociation au moment de clôturer ce dossier. La note se base sur une évaluation intermédiaire de la PAC.



Une double crise aux causes communes: la simplification des paysages humains et naturels, la course à la compétitivité dans des marchés mondialisés, et l'intensification des pratiques ont conduit à une crise économique et environnementale. Cette crise touche à la fois les hommes/femmes qui travaillent la terre, avec une baisse du nombre d'exploitations (graphe de gauche) et par l'effondrement de la biodiversité dans les zones de cultures (graphe de droite). Ce sont les deux faces d'une même crise de l'agriculture.

POURQUOI EST-CE CRUCIAL POUR UN GOUVERNEMENT DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ ?

L'agriculture est responsable de 12% des GES. Parmi ces 12%, on sait que 84% sont dûs aux engrais et à l'élevage. L'agriculture est aussi le secteur considéré comme principale cause et principal levier pour restaurer la biodiversité en Wallonie car c'est là où elle est la plus menacée (FBI=Indice des populations des Oiseaux Agricoles: -60% depuis 30 ans).

Derrière ces chiffres froids se cachent près de 13.000 fermes aux pratiques agricoles diverses et variées depuis celles qui s'inscrivent dans une logique de maîtrise de la nature jusqu'à celles qui la protègent. Le secteur agricole est un secteur particulier à la fois victime, responsable et potentiel énorme de solutions aux dérèglements climatiques. Travaillant avec du vivant, sa spécificité est d'initier des changements sur des temps longs dont l'impact n'est donc perceptible qu'à retardement. Les choix posés maintenant déterminent in fine l'alimentation de notre société de demain. L'impulsion politique est donc indispensable.

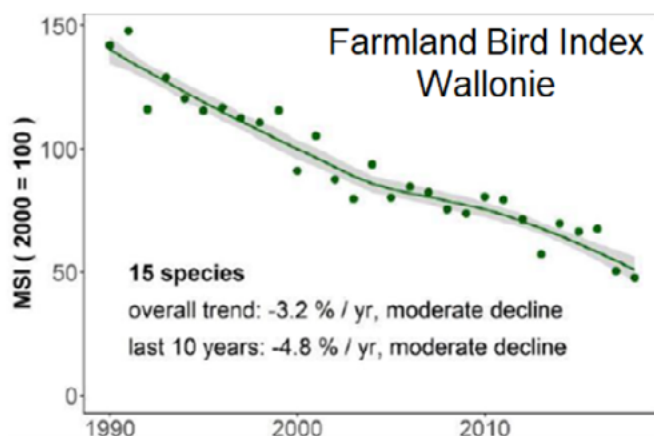
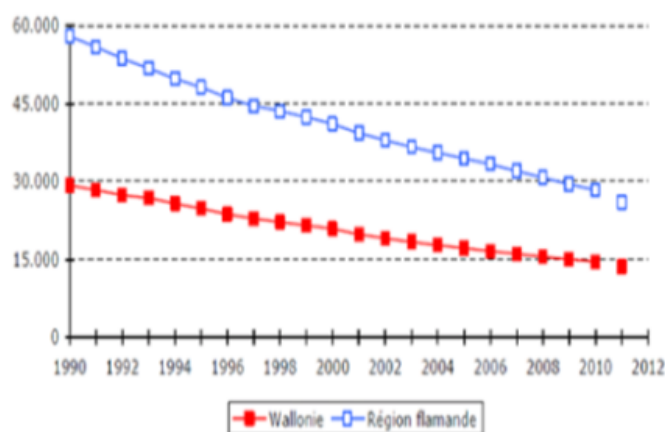
Les fermes qui (re)travaillent avec la nature sont l'avenir du secteur et, par conséquent, de notre alimentation ! Il y a aujourd'hui 2000 fermes certifiées en agriculture biologique - soit 15% des fermes wallonnes - qui mettent en place ces pratiques d'avenir. Les fermes biologiques ne sont pas les seules à travailler vers plus d'autonomie et de nature. Ce sont vers ces fermes en transition, fournissant des services écosystémiques à la société, que les budgets de la PAC doivent s'orienter.

CE QUE LE GOUVERNEMENT S'EST ENGAGÉ À FAIRE ?

Les éléments de la DPR concernant la PAC sont assez explicites:

- **Agriculture biologique:** "Dans le cadre de la nouvelle PAC 2021-2027, le Gouvernement adoptera un plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie post 2020 avec pour objectif d'atteindre au moins 30% des surfaces en bio en 2030." "Le Gouvernement entend accompagner les agri-

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS



culteurs, les maraîchers, les éleveurs, etc. dans le développement et la transformation de leurs activités, notamment dans la valorisation de leurs produits et de l'évolution de leurs pratiques"

- **Élevage:** "La Wallonie restaurera une prime à l'herbe destinée au secteur de l'élevage et soutiendra les exploitations qui pratiquent l'élevage extensif et accroissent leur autonomie fourragère". "Le Gouvernement fournira un soutien fort aux filières de l'élevage pour garantir l'autonomie fourragère et réduire la dépendance aux importations de soja".

- **Réseau Écologique** : *“Le Gouvernement visera notamment à mettre en œuvre progressivement, au cours de la législature, un réseau écologique fonctionnel” ; «La préservation de la biodiversité s’intégrera à la politique de gestion de l’eau en lien avec une agriculture durable”.*
- **Pratiques agro-écologiques** : *“Une attention particulière sera également accordée aux mesures favorisant les pratiques agronomiques susceptibles de renforcer le maillage écologique, de fixer le carbone dans les sols ou la végétation (haies, agroforesterie, agriculture de conservation sans labour, bandes de couvert végétal permanent, mares etc.) et de préserver les ressources en eau.” « [Le Gouvernement] mettra en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ambitieuses, en facilitera l’accès et en simplifiera la mise en œuvre.”*
- **Utilisation du budget de la PAC** : *La Wallonie s’engage à utiliser “de manière ambitieuse les éco-schemes prévus dans le cadre de la nouvelle PAC.” et “à respecter et mettre en œuvre dans les délais impartis tous les engagements environnementaux prévus dans la PAC.”*

CE QUE DEVRAIT FAIRE UN GOUVERNEMENT DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ ?

1. AGRICULTURE BIOLOGIQUE

On ne peut que se réjouir de l’ambition chiffrée pour l’agriculture biologique dans la déclaration Gouvernementale. Pour l’atteindre, les simulations sont claires, il faut revaloriser les aides octroyées actuellement à hauteur de 20%. De part sa multi-fonctionnalité répondant à tous les objectifs (atténuation du dérèglement climatique, restauration de la biodiversité, amélioration du revenu des agriculteurs, protection des ressources eau et sol, fourniture d’une alimentation de qualité), l’enveloppe des aides au maintien en agriculture biologique est une candidate idéale pour un “éco-scheme” dont l’utilisation “ambitieuse” est inscrite dans la DPR. Ce soutien doit aller de pair avec un développement de la filière afin de valoriser les produits alimentaires respectueux de l’environnement auprès des consommateurs et dans les marchés publics. Un plan stratégique de développement de l’agriculture biologique pour 2030 a bien été voté. Il a urgemment besoin de budgets pour être mis en oeuvre à la hauteur de ses ambitions.

2. ELEVAGE À L’HERBE

Au niveau de l’élevage et en particulier du “soutien couplé”, le gouvernement doit soutenir les éleveurs et polyculteurs-éleveurs dans une transition vers un élevage plus extensif par le remplacement progressif d’au moins la moitié de l’aide aux vaches viandeuses par une prime à l’herbe, en conditionnant ces aides à une intensité de deux têtes de gros bovins par hectare au maximum. Ceci permettra aussi au secteur de contribuer à terme à la neutralité carbone de l’agriculture.

3. LA NATURE AU SERVICE DE SYSTÈMES AGRICOLES RÉSILIENTS

Développer 10 % de maillage écologique en terres de cultures et 15 % dans les prairies permanentes, par une combinaison de conditionnalité et de paiements environ-

nementaux. Ce maillage inclut les éléments de paysage et les aménagements (haies, talus, bandes fleuries, bandes enherbées, mares...). En prairies, le 15 % inclut les prairies très riches en biodiversité. Le plan stratégique PAC doit faire apparaître les 40 000 ha de prairies d’habitats et d’habitats d’espèces (au sens de la réglementation européenne) qui sont hautement menacées par un angle mort flagrant dans la PAC actuelle (seul la moitié sont en zone Natura 2000).

Il faut veiller à ce que les éléments comptabilisés dans ces pourcentages soient réellement bénéfiques à la préservation et au redéveloppement de la biodiversité (contribuent au maillage écologique), c’est-à-dire qu’il faut exclure impérativement les couverts hivernaux et les cultures fixatrices d’azotes jusqu’alors éligibles à la prime verte.

Finalement, et à la lumière des récents aléas climatiques, la protection renforcée des prairies sensibles d’un point de vue environnemental est incontournable dans la prévention des inondations. Il faut donc conditionner les subsides agricoles à l’interdiction de labourer et drainer les prairies sensibles. En Wallonie, environ un tiers des prairies permanentes présentent un enjeu environnemental majeur et ne sont pas dans le réseau Natura 2000 : 23 000 ha, humides, jouent un rôle clé dans la résilience climatique, 64 000 ha sont extrêmement sensibles à l’érosion, et enfin 25 000 ha abritent des habitats et espèces d’intérêt communautaire menacés.

OÙ EN EST-ON ?

Malgré une DPR assez claire notamment sur l’agriculture biologique, à la veille de la remise du Plan Stratégique (PS) PAC de la Wallonie à l’Europe, les voyants sont au rouge !

Durant un an entre mai 2020 et juin 2021, les équipes du SPW-DGARNE ont consulté les parties prenantes au cours de plus d’une trentaine de réunions et de groupes de travail. Les résultats de ces discussions ont été transmis au ministre de l’agriculture qui poursuit des concertations uniquement avec certaines unions professionnelles. Le ministre compétent doit prochainement présenter une proposition de PS PAC au gouvernement.

Aucune cible (objectifs chiffrés en lien avec le Green Deal) n’a été fixée dans les discussions de préparation du PS PAC auxquelles nous avons participé. Sans balises, l’absence de retour de la synthèse de ces discussions concertées suscite les pires craintes sur la proposition qui sera soumise en dernière minute par le ministre de l’agriculture aux autres partenaires du GW concernés (ministres du climat, de l’environnement, de la santé). Sur base du cadre européen, le risque d’une PAC de statu quo est réel. Or, il serait préjudiciable pour les objectifs climatiques mais aussi pour la pérennité du métier d’agriculteur et pour la production d’une alimentation saine et accessible à tous les citoyens sur le long terme. Dans la marge de manœuvre que leur offre l’Europe, les Etats Membres doivent se montrer bien plus ambitieux que ce cadre. Tout est entre leurs mains dans les jours à venir. ■

7. UNE VAGUE DE RÉNOVATIONS EN MAL DE MESURES DISRUPTIVES



La vague de rénovations se fait attendre en Wallonie malgré un léger frémissement depuis fin 2020 (axe vert). Et encore, ces rénovations sont parfois très partielles (changement de fenêtres) ou ne concernent pas l'isolation du bâtiment (agrandissement...). Autre sujet de préoccupation, les permis pour de nouvelles maisons (en rouge) sont aussi repartis à la hausse.

POURQUOI EST-CE CRUCIAL POUR UN GOUVERNEMENT DU CLIMAT ?

Nos passoires énergétiques wallonnes sont un gouffre à énergies fossiles hautement polluantes... Rénover une maison de manière profonde peut durablement diminuer ce gaspillage tout en procurant de l'emploi. C'est l'exemple même de politiques bonnes pour le climat et vectrices d'activités économiques non délocalisables. Mais pour le moment, les wallons restent frileux malgré les aides déjà en place pour les inciter à mettre la main à la truelle.

La rénovation de notre parc de logements est un important défi qui demande l'implémentation de nombreuses mesures touchant à tous les domaines de l'action politique. Heureusement, nous ne partons pas de zéro. La Wallonie a un plan de bataille pour lancer sa vague de rénovations : la **stratégie rénovation 2050**. C'est une superbe boîte à outils qui reprend et articule tout un arsenal de mesures phares : facilitation de l'accès aux primes avec un guichet unique, motivation à la rénovation profonde via la mise en place d'un passeport bâtiment, mise du secteur en ordre de bataille, lancement d'un plan de financement massif du logement public...

CE QUE LE GOUVERNEMENT S'EST ENGAGÉ À FAIRE ?

Dans sa DPR, "Le Gouvernement s'engage à faire de la rénovation des bâtiments et de l'efficacité énergétique une priorité régionale majeure." Pour y arriver il s'engage à "adopter les mesures d'opérationnalisation de cette stratégie" de rénovation.

CE QUE DEVRAIT FAIRE UN GOUVERNEMENT DU CLIMAT ?

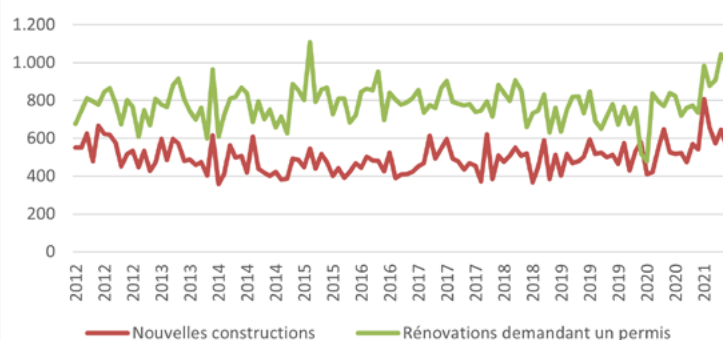
D'ici 2030, le Gouvernement doit mettre en œuvre la stratégie de rénovation qu'il a approuvée !

Obligation de rénovation, alliance emploi-rénovation pour mobiliser le secteur de la rénovation/construction, passeport bâtiment qui facilite une rénovation profonde, mesures fiscales..., tout y est ! Reste la mise en œuvre.

UN FOCUS SUR L'OBLIGATION DE RÉNOVATION

Dans le cadre de cette analyse mi-mandat nous voulons

PERMIS OCTROYÉS POUR LA RÉNOVATION
OU LA CONSTRUCTION DE MAISON À UN LOGEMENT



mettre en exergue la mesure phare en matière de rénovation qui doit être implémentée sous cette mandature : l'**obligation de rénovation après transfert de propriété**.

Un consensus existe sur son importance.

- C'est d'ailleurs la première mesure recommandée par la stratégie de rénovation du bâti adoptée fin 2020 : « Des consultations menées pour la mise à jour de la stratégie régionale à long terme (SRLT), il est systématiquement ressorti qu'un cadre normatif est nécessaire pour déclencher la rénovation dans les volumes et niveaux de qualité requis. (...) ».
- Elle est à nouveau mise en exergue par le Conseil stratégique dans son analyse du plan de relance post COVID "Get up Wallonia".
- Même volonté de l'ensemble des stakeholders consultés à cette occasion par le Gouvernement.
- Au niveau international, des pays comme l'Allemagne ont constaté que la carotte des aides financières n'était pas suffisante pour pousser les propriétaires à la truelle...
- La Flandre vient de décider de la mettre en place de même que Bruxelles. Nous regrettons toutefois que le périmètre de l'obligation soit généralement trop faible (PEB D en Flandre).

Bref, tous les experts l'admettent : il va falloir passer par l'outil réglementaire et fixer des obligations de rénovation dans certains cas (au moment de la vente d'un bien, ou après la succession sur

un bien). La DPR prévoit d'ailleurs «Une norme énergétique pour les nouvelles locations» et envisage d'aller après 2025». Bref, il s'agit sans nul doute d'une promesse gouvernementale.

Mais le Gouvernement semble frileux à implémenter ce genre de mesures perçues comme coercitives. Soyons clairs, sans elle, la vague de rénovation restera un vœu pieux.

CE GOUVERNEMENT DOIT DONC METTRE EN PLACE UNE OBLIGATION DE RÉNOVATION :

- Endéans les 5 ans après l'achat d'un bien.
- Au minimum, dans le cadre d'une succession importante (avec un patrimoine supérieur à la seule maison à rénover + montant des travaux). (2galement dans un délai de 5 ans)
- A priori l'obligation doit également cibler les logements au PEB E, F et G (+/- ⅓ du parc) mais d'un point de vue social, nous estimons pertinent d'inclure des obligations de rénovation pour les logements avec un PEB supérieur quand elles s'alignent avec les recommandations de la feuille de route bâtiment.
- Le périmètre de l'obligation doit être conséquent. Nous proposons au minimum une obligation sur le premier bouquet de travaux déterminé par la feuille de route bâtiment ou sur la rénovation et l'isolation du toit à un standard passif assorties de l'installation d'un vitrage très efficace.
- Cette obligation doit être communiquée clairement avant la vente ou la transmission du bien afin que la valeur de celui-ci intègre le coût des travaux obligatoires. C'est au niveau des acteurs de premier rang au moment des transferts de propriété (banquier et notaire) que cette communication ciblée doit être imposée en concertation avec les secteurs.

OÙ EN EST-ON ?

Soyons objectifs, certaines choses ont été faites par ce Gouvernement en matière de rénovation du bâti. On soulignera avec enthousiasme :

- Le **dégagement d'enveloppes supplémentaires pour la rénovation des logements publics**, mesure qui doit être pérennisée sur la durée pour sortir de la logique de yoyo des financements, laquelle n'offre pas de vision aux gestionnaires des parcs. La confirmation du soutien financier au projet **renowatt** devant accompagner la rénovation du logement public.
- Des simplifications du système de primes ont vu le jour dont la fin de l'audit pour les travaux d'isolation du toit. Mais on est loin de l'effort qui doit être consenti et, selon les retours du terrain, l'accès aux primes reste problématique.
- Le projet Reno+ (porté par le cluster Greenwin et par la CCW) vient d'être lancé et semble reposer sur des présupposés solides. **(Plus d'infos disponibles dans ce document présenté par Greenwin)**

Pour le reste, le Gouvernement et son administration avancent clairement trop lentement sur ce dossier crucial. Élément symptomatique de cette lenteur : des mesures phares priori-

taires prévues dans la stratégie de rénovation en 2017 tardent à être mises en oeuvre 5 ans plus tard :

- Le guichet unique est encore au stade de projet pilote. Il représentait pour rappel un élément prioritaire de la stratégie rénovation en 2017.
- Un groupe de travail a été mis en place pour l'implémentation de l'alliance emploi rénovation mais nous craignons que le Gouvernement ne dispose d'assez de temps pour implémenter ses recommandations.

CONCERNANT L'OBLIGATION DE RÉNOVATION

Le Gouvernement semble ne pas vouloir suivre sa propre stratégie et il aurait décidé d'ignorer l'appel lancé par l'immense majorité des experts.

L'obligation de rénovation semble rangée au placard. Elle n'apparaît par exemple tout simplement pas dans les mesures phares du Plan de relance wallon (Dans l'axe 2.4. Rénovation) alors qu'un consensus pour l'estimer comme fondamentale existait au sein des experts sollicités au moment de la consultation !

C'est sur ce genre de mesures structurelles que nous devons apprécier l'action du "Gouvernement du climat". En d'autres termes, un Gouvernement qui n'implémenterait pas une obligation de rénovation ciblée au moins sur les hauts patrimoines ne mérite pas ce titre. ■



8. DES ALTERNATIVES À LA VOITURE QUI TROUVENT ENFIN LEUR PLACE EN WALLONIE



“En 2017, 94% du transport de personnes en Wallonie se sont faits par la route, dont 87% en véhicules particuliers. La part modale de la voiture a légèrement baissé entre 1990 (84%) et 2013 (80%) pour ensuite augmenter entre 2014 et 2017 (87% en 2017). En contrepartie, la part modale du transport collectif routier (bus TEC et cars privés) a progressé de 11 à 14 % entre 1990 et 2013. Une diminution importante est observée à partir de 2014, vraisemblablement due à des changements de méthodologie. La part modale du transport ferroviaire, quant à elle, est restée stable (passant de 5,4 à 5,9 % entre 1990 et 2017).” (Extrait de l'état de l'environnement wallon)

POURQUOI EST-CE CRUCIAL POUR UN GOUVERNEMENT DU CLIMAT ?

Depuis des décennies, les experts s'accordent sur le fait qu'une politique de mobilité durable doit se développer selon la stratégie ASI (pour avoid-shift-improve : éviter les déplacements, les effectuer avec les modes les moins polluants et augmenter l'efficacité énergétique des véhicules). L'axe “shift” implique le développement des modes actifs (marche et vélo en tête), complémentairement à celui des transports en commun.

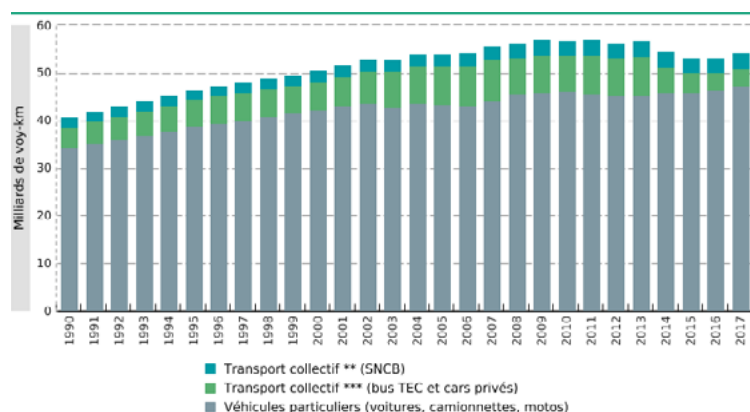
En la matière, la Wallonie est clairement à la traîne en ce qui concerne le vélo : 2% des déplacements (tous motifs confondus), contre 4% à Bruxelles et 18% en Flandre. Les transports en commun représentent quant à eux 10% des déplacements contre 24% à Bruxelles et 9% en Flandre (chiffres de l'enquête MONITOR, SPF Mobilité et Transports).

CE QUE DEVRAIT FAIRE UN GOUVERNEMENT DU CLIMAT ?

Selon une estimation réalisée par IEW en 2016, il conviendrait, pour répondre au défi climatique (limiter le réchauffement à 2°C), de diminuer la demande de transport de 30% entre 2014 et 2030 et de réduire drastiquement la part modale de la voiture pour faire passer la part modale du vélo (exprimée cette fois en kilomètres parcourus et pas en nombre de déplacements) de 1% à 7% et celle des transports en commun de 10% à 26%. Les objectifs inscrits dans la Vision FAST 2030 vont dans ce sens même s'ils sont inférieurs : réduction de la demande de 5%, vélo à 5%, transports en commun à 25%.

Ceci illustre à quel point une politique très ambitieuse de développement du vélo, de la marche et des transports en commun est indispensable !

RÉPARTITION MODALE DU TRANSPORT DE PERSONNES* EN WALLONIE



*Transit international compris ; hors transport aérien et modes doux (vélo, marche à pied)

** Données estimées à partir de 2010

*** Changements méthodologiques en 2014

REEW - Sources : SPW Mobilité et Infrastructures ; Statbel (SPF Economie - DG statique) ; SPF Mobilité et Transports ; Bureau Fédéral du Plan ; SNCB ; IWEPS ; calculs DEE

CE QUE LE GOUVERNEMENT S'EST ENGAGÉ À FAIRE ? (DPR)

Mettre en place « une stratégie de développement de l'usage du vélo comme moyen de déplacement utilitaire, de façon à doubler son usage d'ici 2024 et à le multiplier par cinq d'ici 2030. », telle était l'ambition affichée par le Gouvernement wallon dans sa DPR de 2019.

Pour les transports en commun, la DPR est également ambitieuse : “Le Gouvernement investira massivement dans les transports publics, à la fois via les lignes classiques et des solutions innovantes. Il s'engage, en priorité, à augmenter l'offre, tant en zone urbaine que rurale, et l'améliorer en termes de qualité et de capacité. Cela concerne tant l'optimisation du réseau structurant que des lignes secondaires et de l'offre scolaire. Le réseau sera étendu, là où les besoins le justifient, notamment via des lignes express et des lignes de rabattement, pour relier les zones d'activités, quartiers, lotissements et villages”.

OÙ EN EST-ON ?

1. VÉLO

Si le timing n'est pas respecté à la lettre, la **politique cyclable menée par le Gouvernement durant cette première moitié de la législature, peut et doit être saluée**. Il s'agit clairement d'une politique « de rupture » qui dénote de ce qui avait été fait jusqu'ici en Wallonie. Au-delà de sa portée pratique dans la lutte contre les dérèglements climatiques, nous la développons pour sa portée symbolique des changements que nous pouvons constater dans la politique régionale.

Voyons cela dans le détail.

Plan global Wallonie cyclable 2030

Le Gouvernement ambitionnait d'adopter un tel plan pour mi-2021, « *en concertation avec les associations de cyclistes* ». La concertation a bien eu lieu ; le plan est rédigé ; il ne lui manque que l'approbation officielle du Gouvernement pour entrer en vigueur. Gageons que cela ne saurait tarder.

Itinéraires cyclables régionaux et réseau express

La seconde action stratégique de la DPR visait les infrastructures régionales avec « *l'actualisation, extension et mise en œuvre complète des itinéraires cyclables régionaux, sécurisés, et définition d'un réseau express (autoroutes à vélo) d'ici 2022* ». La mise en œuvre de cette action accuse un léger retard. Une des raisons réside sans doute dans le manque de personnel (ingénieurs notamment) spécialisé en aménagements cyclables au sein de l'administration. Une étape importante vient cependant d'être franchie, avec l'engagement d'un nouveau manager en charge du réseau cyclable régional. De plus, le Gouvernement fait preuve d'ouverture aux suggestions des associations de cyclistes, notamment en matière de réseau express, pour lequel des itinéraires « intra-régionaux » (hors liaisons vers Bruxelles) devraient également être développés.

Stratégie de promotion de l'usage du vélo

Disposer d'un vélo est la première condition pour pouvoir l'utiliser dans ses déplacements quotidiens. Il y a en Wallonie 0,9 vélo par ménage contre 1,9 en Flandre (enquête MONITOR, SPF Mobilité et Transports). Pour étoffer le parc de vélos, le Gouvernement a décidé d'octroyer des primes à l'achat, que les vélos soient neufs ou d'occasion, à propulsion musculaire ou à assistance électrique, qu'il s'agisse de vélos « simples » ou de vélos-cargos. Particuliers, employeurs et travailleurs indépendants sont concernés. La seule condition est d'utiliser le vélo au quotidien ; ainsi, une attestation de l'employeur est exigée dans le cas de vélos destinés aux déplacements domicile-travail.

Communes pilotes Wallonie cyclable

Pièce maîtresse de la stratégie, la relance du projet « communes pilotes » vise à développer la pratique du vélo par des actions sur l'infrastructure au niveau local. Suite à l'appel à projets lancé en septembre 2020, 116 communes ont été désignées, qui se partageront un subside régional d'un peu plus de 60 millions d'euros destiné entièrement à financer des travaux d'infrastructures en faveur des cyclistes. Ces euros, toutefois, ne tomberont pas du ciel : les communes sont tenues de faire réaliser un audit vélo, de procéder à des comptages (avant/après pour objectiver les effets des actions) et de mettre en place une commission vélo au sein de laquelle des sièges seront attribués aux citoyens et représentants d'associations de promotion du vélo.

Systématisation de la prise en compte du vélo

La DPR prévoit de systématiser la « *prise en compte du vélo à l'occasion des travaux d'aménagement, de réfection ou d'entretien des voiries ou de l'espace public* ». C'est là peut-être le point faible de la mise en œuvre de la stratégie régionale. Après des décennies de « culture de la voiture », insuffler une « culture du



vélo » au sein de l'administration ne peut se faire du jour au lendemain (ceci est tout aussi vrai au sein de la population en général). Aussi, la prise en compte du vélo est-elle fortement dépendante du niveau de sensibilisation du personnel concerné par les travaux de voirie. Il reste une demi-législation pour parvenir à la systématisation. Il s'agit d'un fameux défi, qui ne pourra être relevé qu'à condition d'y consacrer des moyens importants. En 2019, dans son mémorandum, IEW préconisait de réaliser des formations « *contenant un module explicatif, un parcours piéton et une mise en selle (permettant d'expérimenter la mobilité piétonne et cyclable sur le terrain)*. Cette formation continue durera au minimum 2 journées, et touchera au moins 10 agents régionaux par mois, soit une centaine par année. » On s'y met ?

Engagement budgétaire

20 euros par habitant (soit environ 73 millions d'euros) et par an : tel est l'engagement budgétaire pour le vélo que le Gouvernement, dans sa DPR, s'engageait à atteindre. Y est-on ? La vérification est délicate à mener. Si l'on n'y est pas, on doit en être fort proche. Mais aujourd'hui, le défi est plutôt celui du manque de ressources humaines pour utiliser les budgets à bon escient. C'est là qu'il faut agir.

2. TRANSPORT EN COMMUN

En matière de transports en commun (Principalement TEC au niveau régional) des budgets complémentaires ont été dégagés (plan pluriannuel d'investissement, pacte vert pour l'Europe) et une vraie réflexion a été lancée par les autorités pour redéployer le réseau et faire des transports en commun une alternative à la voiture.

Plusieurs projets sont sur de bons rails :

- Le réseau structurant de **lignes Express** a été développé et compte maintenant 25 lignes. Il est en général complémentaire avec l'offre ferroviaire et relie une série de zones d'activités économiques.
- Les projets de **tram à Liège** et d'extension du métro à Charleroi sont financés, bien aidés par les subsides européens.
- Un **redéploiement de l'offre du TEC** est en train d'être réalisé par zone géographique et devrait s'achever en 2030. La première zone intercommunale située autour de Gembloux est en voie de finalisation. D'autres suivront prochainement. L'objectif est de redéployer l'offre de transport sur plusieurs communes en s'appuyant sur les réseaux de bus renforcés et sur le train en tenant compte des pôles d'attractivités et des flux observés.

Par contre, on constate que d'autres projets tardent à se mettre en place :

- Déploiement de **mobipôles** sur tout le territoire wallon (pas de réelle phase pilote), alors que la Flandre a bien progressé sur ce point.
- Déploiement de bus à la demande dans les zones non desservies par les lignes régulières qui était un objectif de la DPR.

Dans l'ensemble, pour les transports en commun, notre sentiment est que le Gouvernement du climat est plutôt au rendez-vous et nous attendons la suite de la mandature pour la concrétisation/consolidation de ce travail. ■

9. RESSOURCES EN EAU

UN GOUVERNEMENT TOUJOURS TIMIDE



Toutes les masses d'eau de surface sont en mauvais état chimique, du fait de la présence d'éléments PBT ubiquistes (persistants, bioaccumulables et toxiques), tels que le mercure, les hydrocarbures, l'azote et le phosphore. Cette mauvaise qualité est un héritage du passé d'une part (l'utilisation de la majorité des substances générant des PBT ubiquistes a été interdite ou restreinte), mais est encore maintenue par une pression anthropique forte (agriculture, rejets domestiques et industriels) combinée à un réseau d'assainissement insuffisant. 44% seulement de nos masses d'eau de surface atteignent un bon état écologique. Le constat est plus positif du côté des eaux souterraines où 97% des MESO (33/34 MESO) sont en bon état quantitatif. Ce bon score doit davantage être attribué à la qualité et la richesse de nos ressources aquifères qu'à une vraie gestion intégrée des volumes captés.

POURQUOI EST-CE CRUCIAL POUR UN GOUVERNEMENT DE LA BIODIVERSITÉ ?

Les ressources en eau de Wallonie sont son plus bel atout charme. Paysages, biodiversité, tourisme, loisirs, les rôles de nos eaux de surface se déclinent à l'infini. Nos eaux souterraines ne sont pas en reste puisqu'elles assurent à elles seules 80% de notre consommation d'eau potable. Pourtant nos ressources sont soumises à plusieurs pressions importantes : dégradation de leur état chimique, drainage des zones humides, artificialisation des cours d'eau. Tous les dérèglements climatiques vont se traduire à un moment donné par une perturbation du cycle de l'eau (sécheresse, pluies abondantes, raréfaction des épisodes neigeux,...) qu'il faut pouvoir anticiper.

CE QUE LE GOUVERNEMENT S'EST ENGAGÉ À FAIRE

Le gouvernement, dans sa DPR, s'est engagé à :

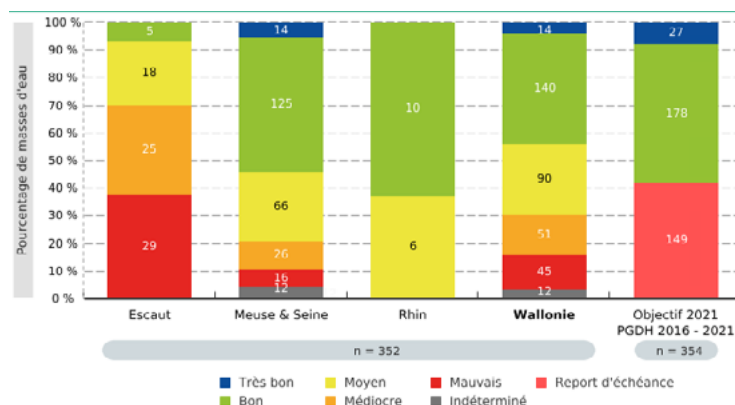
- favoriser les pratiques agricoles qui permettent de préserver les ressources en eau ;
- reconquérir la qualité des eaux de baignade ;
- améliorer la prévention et la gestion des polluants émergents ;
- définir une stratégie spécifique pour résister aux épisodes de sécheresse et d'inondation.

CE QUE DEVRAIT FAIRE LE GOUVERNEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Pour laisser la place à nos cours d'eau et ne pas mettre en danger plus d'habitants, un gouvernement climat modifierait le plan de secteur pour que l'affectation de certaines zones inondables destinées à l'urbanisation mais non encore urbanisées soit modifiée, afin de maintenir des zones d'expansion de crue, servant à la fois de tampon en cas d'intempéries et de zone refuge pour la biodiversité.

Pour protéger la qualité de nos eaux souterraines, un gouvernement climat restreindrait davantage l'utilisation par les pro-

ÉTAT DES MASSES D'EAU DE SURFACE EN WALLONIE (2013 - 2018) ÉTAT/POTENTIEL* ÉCOLOGIQUE



Les nombres repris dans l'histogramme indiquent le nombre de masses d'eau concernées.
n= nombre de masses d'eau

*Pour les masses d'eau de surface artificielles ou fortement modifiées

REEW - Source : SPW Environnement - DEE

fessionnels et les particuliers d'engrais et de pesticides sur le territoire, et en particulier en zone de prévention de captage.

Pour préserver l'infiltration dans nos aquifères, un gouvernement climat favoriserait les techniques culturales sans labour et imposerait l'utilisation de revêtements perméables dans tout nouveau projet d'aménagement.

Pour garantir la qualité de notre eau de distribution, un gouvernement climat jouerait son rôle auprès du gouvernement fédéral pour limiter la commercialisation de substances dangereuses (pesticides, PFAs, HAP, glyphosate, bisphénol).

Pour préparer notre territoire aux dérèglements climatiques, un gouvernement climat se pencherait sur une vraie stratégie de résilience face aux événements extrêmes, stratégie qui poserait la question de la priorisation des usages de l'eau en cas de sécheresse.



OÙ EN EST-ON ?

Plusieurs dossiers touchant à l'eau ont été mis sur la table durant cette première partie de législature. Renforcement des systèmes d'épuration individuels, investissements pour une meilleure cartographie de l'état du réseau d'égouttage, ouverture de deux nouvelles zones de baignade, développement du Certi'beau, et plus récemment, focus sur les pollutions historiques de grande ampleur des eaux souterraines.

1. UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AUX INONDATIONS

Mais c'est sans doute le dossier des inondations qui a occupé le plus le gouvernement en matière d'eau ces derniers mois. Ironie du sort, les événements du mois de juillet sont arrivés au beau milieu du déroulement de l'enquête publique portant sur le deuxième cycle de Plans de Gestion Risque Inondation (PGRI). Douleuruse piqûre de rappel quant à la nécessité absolue de rendre notre territoire plus résilient face aux aléas naturels.

La philosophie générale de ces plans est axée sur la place à laisser à la nature, et plusieurs mesures proposent en effet de la reméandration ou la préservation ou la création de zones d'expansion de crue. Cette philosophie trouve cependant peu d'écho dans l'ensemble du plan, où les travaux de curage et de détournement des écoulements restent la norme.

Le plan est basé sur des modèles de simulation qui n'intègrent pas de manière pertinente et suffisante les dérèglements climatiques. Des modèles intégrant les projections climatiques sont disponibles pour la Wallonie et auraient pu servir de base à l'élaboration de ces nouveaux PGRI. Ceux-ci couvrent en bonne partie les aspects post-crise et nous tenons à souligner que la réaction du Gouvernement suite aux inondations de juillet semblait alignée avec ce qui est prévu par ces nouveaux plans, notamment en matière de recyclage des déchets, de réduction des charges financières, d'activation du fonds calamité etc.

2. QUALITÉ DES EAUX

La qualité de nos masses d'eau de surface (MESU) et de nos masses d'eau souterraine (MESO) laisse toujours à désirer.

Les plans de gestion par districts hydrographiques (PGDH) qui couvriront la période 2022-2027 sont en cours d'élaboration et l'enjeu est de taille : prouver le bon état de l'ensemble des masses d'eau de surface et d'eau souterraine d'ici 2027. Pour réussir en 5 ans ce que 10 ans de plans précédents n'ont pas réussi à obtenir faute d'ambition, un gouvernement climat proposerait des plans à la hauteur de cet enjeu, avec un focus particulier sur les pratiques agricoles, les polluants émergents et la résilience de nos ressources en eau face au dérèglement climatique.

Hé, dis, gouvernement climat, pour les PGDH-3, tu seras là ? ■

10. ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DÉCHETS

TRANSFORMER L'ESSAI



1

2

3

4

5



POURQUOI EST-CE CRUCIAL POUR UN GOUVERNEMENT DE LA BIODIVERSITÉ ?

La prise de conscience des limites physiques de notre planète et de la raréfaction des matières premières nous pousse à réenvisager nos modes de consommation et de production pour limiter l'utilisation de nouvelles ressources. Cette démarche est couplée à la nécessité de réduire notre production de déchets et les émissions associées à leur traitement. Diminution de la consommation de ressources d'une part, diminution de la production de déchets d'autre part. Ces deux injonctions sont traduites par le concept d'économie circulaire qui vise à *"maintenir les matériaux en circulation le plus longtemps possible à l'intérieur du système, tout en veillant à garantir la qualité de leur utilisation"*. Mais l'économie circulaire devrait aller plus loin, en nous fournissant l'opportunité d'une mutation profonde de nos organisations permettant le développement d'un tissu entrepreneurial local, innovant et durable.

CE QUE LE GOUVERNEMENT S'EST ENGAGÉ À FAIRE

Le gouvernement a consacré un chapitre entier à l'économie circulaire dans sa DPR, dans le but d'inscrire la Wallonie dans *"une double logique "zéro-déchet" et d'économie circulaire"*.

De ce texte, on peut extraire quelques mesures phares :

- Amplifier le développement de l'économie circulaire en tant qu'axe important de la politique économique et industrielle wallonne;
- Soutenir la circularité au travers de l'ensemble des marchés et achats publics;
- Être le moteur d'une stratégie de sortie de la production de plastiques à l'horizon 2030 et faire émerger, en parallèle, une filière wallonne de recyclage du plastique;
- Favoriser la réparation et l'écoconception via la mise en place de labels;
- Diminuer l'incinération de déchets de 50% à l'horizon 2027;
- Défendre la mise en œuvre d'un système de consigne ou de prime de retour pour les canettes et bouteilles PET.

Même si ces objectifs sont loins d'être SMART (spécifique - mesurable - atteignable - réalisable - temporellement défini), la DPR montre une réelle rupture par rapport aux politiques précédentes sur la nécessité de réduction des déchets d'une part, et la considération de l'économie circulaire comme opportunité de

développement de la Wallonie. Elle ose aussi citer, timidement, la possibilité *"d'encourager un autre rapport à la consommation"*.

OÙ EN EST-ON ?

Le principal pilier du Gouvernement en ce début de législature fut le développement de "Circular Wallonia", une stratégie ambitieuse de déploiement de l'économie circulaire qui engage de nombreux secteurs vers des modes de production et de consommation plus durables. Cette stratégie se concentre sur 6 filières identifiées comme porteuses pour la Région : la construction, les matières plastiques, la métallurgie, l'eau, les textiles et l'industrie alimentaire.

La stratégie est là, mais il faut maintenant transformer l'essai et la concrétiser, en cohérence avec d'autres plans existants (Plan Wallon des Déchets-Ressources, Plan REGAL,...). La crainte des associations réside dans le risque que cette stratégie ne soit un énième plan wallon de relance ou de réduction des déchets. D'autre part, il est à craindre que l'essentiel des moyens soient orientés vers l'amélioration des procédés et la gestion des flux de quelques gros secteurs en oubliant d'explorer d'autres modèles de production et de consommation comme par exemple l'économie du partage, de la fonctionnalité, le secteur du vrac et sa logistique.

La consigne sur les canettes a de nouveau défrayé la chronique en ce début d'automne 2021, suite à la parution du rapport d'évaluation de BeWapp sur le projet de prime de retour sur les canettes. L'évaluation du projet a surtout montré à quel point le projet avait été mal dimensionné au départ : prime de retour de la canette (0,05 €) peu incitante, projet visant uniquement les canettes et pas les bouteilles PET, prime de retour valable uniquement pour les canettes ramassées dans la nature,... Un projet de propreté publique basé presque uniquement sur la bonne volonté des citoyens les plus civiques, sans réel ambition de changement de paradigme. Ce projet n'apporte dès lors pas de réel éclairage sur l'opportunité d'instaurer une prime de retour sur les canettes en Wallonie.

CE QUE DEVRAIT FAIRE UN GOUVERNEMENT CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ

Un Gouvernement Climat se donnerait les moyens financiers et humains pour concrétiser Circular Wallonia et ainsi modifier en profondeur notre modèle économique. Il faut maintenant transformer les objectifs de ce plan en actions concrètes



et mesurables, en expliquant de manière précise comment et avec quel calendrier les éléments stratégiques seront déclinés en mesures opérationnelles. Au sein de ces actions concrètes, une approche par flux et par proximité territoriale, plutôt que par secteur, devrait être favorisée afin d'améliorer la mise en réseau des entreprises et de garantir un ancrage local fort.

L'instauration d'un projet de consigne est envisagé depuis plus de 10 ans, et IEW est toujours en faveur du développement d'un tel système en Wallonie, s'étendant à la fois sur les canettes et les bouteilles PET. Ce système doit également être renforcé pour le domaine des bouteilles en verre, notamment en facilitant l'accès au système pour les petits producteurs de boisson. Mais le temps presse et **nous devons maintenant aller plus loin** : favoriser les contenants réutilisables, déployer un réseau de fontaines à eau dans les espaces publics, généraliser les démarches "refill" où les consommateurs apportent leurs propres contenants au magasin, trouver des alternatives zéro déchets aux distributeurs de canettes et de sodas dans les espaces publics, imposer des règles d'harmonisation des contenants plastiques afin d'améliorer la qualité de recyclage, etc.

En parallèle du développement d'une filière de recyclage du plastique, le gouvernement doit mettre en place des **incitants à la consommation de granulats recyclés**, qui ne sont aujourd'hui pas assez compétitifs pour pouvoir remplacer le plastique vierge.

Les alternatives durables, le réemploi et la réparation doivent devenir un choix évident pour le consommateur. Les moyens alloués à ces stratégies doivent se traduire dans des habitudes mainstream de consommation, plutôt que de rester des projets pour écophiles ayant du mal à percoler sur les marchés. ■

11. L'AÉRIEN TOUJOURS AU COEUR DU DÉVELOPPEMENT WALLON



1

2

3

4

5



POURQUOI EST-CE CRUCIAL POUR UN GOUVERNEMENT DE LA BIODIVERSITÉ ?

Le transport aérien est très énergivore et difficile à décarboner. En outre, sans mesures drastiques visant à réduire ses émissions, l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) estime que les émissions de CO₂ doubleront, voire tripleront, d'ici 2050 par rapport à 2015 (projections hors période Covid).

Jusqu'à présent les aéroports wallons ont connu une croissance importante du trafic aérien : à Charleroi, le nombre de passagers a été multiplié par près de 40 entre 1998 et 2019 (de 210.727 passagers en 1998 à 8.224.196 passagers en 2019). A Liège airport, le nombre de colis traités annuellement est passé entre 2017 et 2019 de 380.000 à près de 360.000.000, c'est à dire qu'il a été multiplié par près de 1.000. La crise sanitaire va probablement encore ralentir le développement du transport de passager pendant quelques années, mais l'ambition du secteur est de reprendre une croissance dès la sortie de ces années plus difficiles. Au-delà de sa contribution aux dérèglements climatiques, l'aviation produit d'importantes émissions de NO_x et contribue aux nuisances locales et aux problèmes de santé.

Contrairement à d'autres secteurs industriels, l'aviation - avant la période Covid - n'avait pas réussi à réduire son impact sur l'environnement. Malgré les efforts de l'industrie aéronautiques pour le réduire (architecture des avions, trajectoires de vols), l'aviation est le seul secteur du système européen d'échanges de quotas d'émission (ETS) qui a vu ses émissions continuer à augmenter (d'environ 26 % ces dernières années). Depuis des années, le secteur aérien bénéficie de soutiens publics divers, via des exonérations de taxes ou avantages. **Le Gouvernement wallon soutient intensément le développement du secteur aérien en Wallonie, via la SOWAER, Société wallonne des Aéroports, une société d'intérêt public constituée sous la forme d'une société anonyme.**

Les mesures environnementales prises au niveau des aéroports (panneaux solaires, véhicules électriques, etc.) ne visent qu'une **partie très marginale** de l'impact environnemental du secteur et sont tout simplement cosmétiques.

Ces dernières années, les compagnies aériennes ont eu tendance à affirmer dans leurs publicités qu'un avenir durable

pour l'industrie aéronautique est possible grâce à l'innovation technologique et que les carburants aéronautiques "durables" (SAF) sont la clé de la lutte contre le dérèglement climatique. Bien que le développement et l'utilisation de carburants plus durables soit une étape indispensable pour amener le secteur aérien à réduire ses objectifs en termes d'émissions et contribuer à l'effort climatique, nous estimons que cela ne représentera qu'une solution très partielle de fait, notamment, des quantités d'énergies renouvelables nécessaires à la fabrication de ces carburants alternatifs si l'on souhaite qu'ils soient effectivement plus durables.

Le gouvernement doit donc induire une réduction importante du nombre de vols et de kilomètres parcourus. Les carburants plus durables sont à réserver aux vols indispensables et des dispositions strictes sont à adopter au niveau national pour éviter les dérives potentiellement liées à ces carburants alternatifs.

CE QUE LE GOUVERNEMENT S'EST ENGAGÉ À FAIRE

Dans sa Déclaration de politique régionale, le gouvernement s'est engagé notamment à :

- plaider pour davantage d'ambition en matière de mobilité au niveau fédéral et européen, notamment pour soutenir la relance des trains de nuit et le développement, plus globalement, du réseau ferroviaire européen ;
- porter à l'échelle européenne la mise en place d'une taxation du kérosène afin de conduire à une diminution effective de la quantité de déplacements aériens et la révision au niveau international de la Convention de Chicago pour permettre des accords multilatéraux ; en ce qui concerne les traités à venir, le Gouvernement introduira une clause prévoyant que dès que l'Union européenne ou une autre instance internationale prévoira la taxation du kérosène, cette taxation s'appliquera aux parties signataires du traité ;
- soutenir l'innovation et la recherche et développement en énergie et dans la lutte contre le dérèglement climatique, notamment dans les nouveaux vecteurs énergétiques décarbonés, et entre autres la capture directe de CO₂ dans l'atmosphère, en lien avec les autres Régions, l'autorité fédérale et avec le niveau européen, dans le but d'en faire de véritables fers de lance de la transition énergétique, de

développement économique, industriel et de créations d'emplois.

- concilier développement économique (avec création d'emplois dans et autour des aéroports) avec des objectifs de l'environnement, de la santé publique et de la qualité de vie des habitants ;
- soutenir les deux sociétés de gestion (BSCA et Liège Airport) dans leur souhait de faire des deux aéroports wallons des aéroports zéro carbone au niveau de l'infrastructure, à l'horizon 2030 ;
- encourager les aéroports wallons à se doter d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre liés à leurs vols et à mettre en place des programmes pilotes de vols à très faibles émissions.

OÙ EN EST-ON ?

Parmi les mesures du gouvernement dans le cadre de la législation actuelle, on citera

- la subvention de 41 millions d'euros accordée au projet de recherche WINGS (« Walloon Innovations for green Skies »), fin 2020, par le Ministre Borsus, dans le but d'assurer la pérennité de l'industrie aéronautique régionale et qui rassemble les acteurs clés du secteur. Dans ce cadre, les grandes sociétés wallonnes du secteur de l'aéronautique pourront collaborer pendant 18 mois avec plusieurs centres de recherche et un panel de PME actives en aéronautique. Ces recherches portent notamment sur l'architecture des avions et sur l'étude de différentes énergies de propulsion alternatives dans le but de réduire les émissions de CO₂ du secteur.*
- Par ailleurs, suite à des années de tractations et de mobilisations de divers partis politiques et élus wallons, Liège Airport a signé, le 5 décembre 2018 (donc avant la présente législature), un contrat avec Cainiao, la filiale logistique du groupe Alibaba, pour l'implantation à Liège Airport de son premier hub logistique européen. Depuis, la Région wallonne n'a cessé d'investir dans les infrastructures (notamment routières) autour de l'aéroport et l'e-commerce lié à l'implantation de cette société s'est développé de façon exponentielle (cfr ci-dessus), ce qui soulève **une série de problèmes sur le plan environnemental**, comme le soulignent notamment des acteurs de la société civile.

En dépit de l'urgence climatique, de façon générale, le développement des aéroports wallons, des infrastructures et des zones économiques autour de ces aéroports ne faiblit pas.

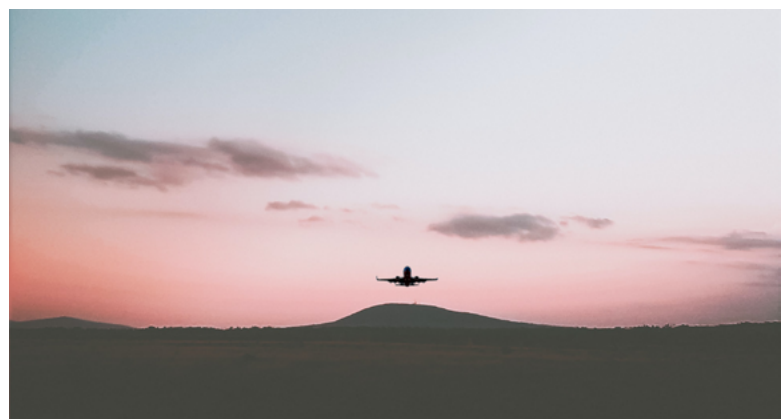
CE QUE DEVRAIT FAIRE UN GOUVERNEMENT DU CLIMAT

Plutôt que de considérer que les consommateurs ont besoin de prendre l'avion ou de consommer des produits qui viennent de loin via l'e-commerce, un gouvernement qui prend ses responsabilités en matière de climat doit avoir le

courage d'initier une réflexion sociétale par rapport à la nécessité de prendre l'avion et celle d'acheminer des denrées en avion. Cette réflexion portera donc sur la nécessité de réduire globalement ces types de déplacements extrêmement polluants et sur le transfert des investissements vers d'autres modes de transports et d'emplois. Ceci nous semble prioritaire pour l'acceptation sociale d'un principe inéluctable : la nécessité de réduire le nombre de vols et de kilomètres parcourus en avion au départ de la Wallonie. Cette réflexion doit inclure une dimension d'équité sociale.

En outre, vu les enjeux économiques, de concurrence entre les régions et pays européens, ainsi que le momentum au niveau européen de par le train de réformes législatives proposé tout récemment par la Commission européenne (Fit to 55 Package), le gouvernement doit :

- plaider pour une **taxation plus ambitieuse du transport aérien, au niveau européen** pour que la taxation du kérosène aboutisse et pour une amélioration du système ETS. Et dans la foulée, demander l'amélioration de l'initiative fédérale toute récente d'une taxation sur les billets au départ de la Belgique ;
- intégrer à la taxation du secteur le transport de marchandises (fret), à nouveau via un lobby au niveau européen et des initiatives nationales ou régionales si ce lobby n'aboutit pas rapidement ;
- plaider pour l'inclusion des émissions de l'aviation dans les plans nationaux pour le climat, avec une feuille de route pour des émissions nulles bien avant 2050 ;
- mesurer l'effet concret des mesures de taxation sur le plan environnemental, climatique et social et ajuster le dispositif en conséquence si nécessaire ;
- investir les montants collectés via les taxes dans une transition juste du secteur, c'est-à-dire fournir des ressources pour permettre aux travailleurs de l'aérien en Wallonie de se réorienter vers d'autres secteurs ;
- plaider au niveau européen pour une collaboration accrue entre pays et régions en matière de recherche pour le développement de carburants alternatifs durables, afin de limiter les dépenses à ce niveau, étant donné le manque de perspectives réelles qu'offre ce type de carburant au regard de l'urgence climatique et des besoins des autres secteurs de l'économie. ■



*<https://gouvernement.wallonie.be/files/%25BCP%25D%20-%20Gouvernement%20de%20Wallonie%20-%202021.10.2021.pdf> et <https://borsus.wallonie.be/home/communiqués-de-presse/communiqués-de-presse/presses/41-millions-pour-une-industrie-aeronautique-wallonne-ambitieuse-et-durable.html>



CONCLUSIONS

DE RÉELLES AVANCÉES... PARTIELLES

Le Gouvernement qui ambitionne de faire de la Wallonie une Région du Climat et de la Biodiversité est-il en passe d'atteindre son objectif ? La présente analyse de l'état des lieux à mi-législature constate de réelles avancées. Mais de nombreux bémols entachent notre optimisme : certains dossiers piétinent, d'autres progressent (trop) lentement et/ou restent coincés dans une approche trop restreinte. La timidité doit faire place à une ambition assumée.

Face à l'évolution inquiétante des indicateurs environnementaux, aux appels à l'action émanant des citoyens et de la société civile, aux alertes répétées de la communauté scientifique, des décisions politiques majeures, impensables il y a quelques années, ont été prises par le Gouvernement wallon.

En témoignent, par exemple :

- la partie investissements publics du plan de relance bien orientée vers l'environnement
- la mise au placard de projets autoroutiers climaticides ou les moyens débloqués pour les modes actifs et les TEC

Mais il reste du chemin à parcourir !

D'autres politiques wallonnes s'inscrivent dans une vision en pleine contradiction avec l'urgence environnementale et climatique. C'est le cas pour :

- la politique aéroportuaire qui témoigne d'un modèle de développement dont on **DOIT** sortir
- l'absence totale de mesures destinées à stopper l'éparpillement de l'habitat et des activités économiques sur le territoire régional.

Enfin, dans la plupart des cas, il y a encore un écart trop important entre les réalisations à mi-mandat et ce qu'on attend. C'est le cas pour :

- la politique climatique qui tarde à prendre des mesures concrètes pour atteindre un objectif ambitieux;
- la politique de la biodiversité dont les moyens ont été augmentés mais qui peine à devenir une politique transversale du Gouvernement;
- la politique de rénovations qui doit oser le bâton à côté de la carotte pour enclencher la vague de rénovation nécessaire;
- la politique agricole dont on craint qu'elle reste dans un modèle "business as usual";
- la mise en place de projets et de filières concrètes d'économie circulaire qui aille au delà d'un plan d'action;
- la politique de mobilité qui fait la part belle aux modes actifs et aux TEC mais peine s'attaquer fermement à la demande de mobilité automobile
- la politique de l'eau qui doit mieux intégrer les conséquences des dérèglements climatiques.

En général, nous constatons donc que les décideurs wallons craignent encore de prendre des mesures structurelles qui touchent au disque dur de nos sociétés. L'engagement de freiner l'artificialisation des sols (stop béton!), est un très bon exemple de dossier qui touche à des habitus culturels profonds. Une politique environnementale forte requerra pourtant, à côté des politiques incitatives, de fixer un cadre strict et des limites à ne pas dépasser.

En 2019, le Gouvernement wallon nous faisait cette promesse de mettre l'environnement au cœur des politiques... Il reste 2 ans et demi pour la tenir. C'est long et court à la fois au vu des dossiers importants et souvent complexes qui doivent absolument avancer pour que l'on puisse dire : une étape a été franchie sur le chemin d'une société wallonne prospère, juste et solidaire, s'inscrivant dans les limites de notre planète.



**LE GOUVERNEMENT
DU CLIMAT**



**ET DE LA
BIODIVERSITÉ ?**

Informations et contact sur
www.iew.be

Novembre 2021



GREENPEACE



natagora